

e



Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire de ligue Nouvelle Aquitaine de billard Le 30 août 2026 à Aix sur Vienne.

A destination de tous les clubs de la Ligue Nouvelle-Aquitaine + nouveaux clubs identifiés,

Copie Fédération Française de Billard

Copie Comités Départementaux

Publication sur le site de la Ligue

Partenaires

et pour affichage dans les clubs.

Procès-verbal de l'Assemblée générale – Séance du 30/08/2026

Réunion statutaire comportant notamment la présentation des comptes annuels, deux votes portant sur la modification des statuts : la grille tarifaire, la participation à l'assemblée générale par visioconférence ; ainsi que la présentation des rapports d'activité sportifs par discipline (Billard Américain, Carambole, BlackBall, Snooker).

Était invité :

Monsieur le Maire de la commune d'accueil,

Point sur de clubs présents :

Présents :	Absents excusés	Absents non excusés
Académie de Billard Cestas Billard Club Andernosien Billard Club de Périgueux Billard Club Agenais Billard Club Montois Billard Club Gradignanais Billard Club Pardisien City Billard Club Billard Club Vallée du Lot ASPTT Bayonne Côte Basque Keep Pool Académie de Billard de Limoges Académie de Billard d'Objat Co. Billard Club Saintais Billard Club Rochefortais Billard Club Marmandais Billard Club de Magne Billard Club Pictave Billard Club de Chauray Billard Club Angoumoisins Billard club Cognacais Billard Club Baignois Alternatif 8 Pool Eight Concept Billard Club 8 Pool Family Billard Club Civraisien Poitiers Billard Club Club Aixois de Billard Billard Club Legrand Ecole de Billard de Lubersac/Pompadour Aurillac Billard Club 8 Pool de Saint Vic Confolens Billard Club Saintonge Billard Club Nantiat 8 pool Compétition La Pagaille Pool Panach' Compreignac Boisseuil Billard club Billard club Sud Garonne	Académie Dacquoise de Billard Billard Club Miossais Académie de Billard de Pau Billard Club Lafittois Gauriaguet Pool Club Billard Club Trembladais Billard Club Rochelais Billard Club Arcachonnais Bassac Billard Club Les Cagouillards Pool Castelnovien Billard Club Lafittois Cavignac Saint Médard Le Liverpool Le Dorat 8 pool Billard Club Saint-Emilionnais Billard Club Sourzacois Académie Ménigoutaise de Billard Blackball Club Avanton Billard Club Savinois La Patriote	Heure sup Autour d'un Billard Alouette Foyer Club Rive Gauche Le Turbo Billard Club Le Magnachon Aillas pool billard Billard club sourzacois Les billes d'Echire Tonneins billard club Angoulême Billard Club Hangar 8 Le 8 Pool Blackball 8 Cognac Billard Club Billerois Billard Club Les Inconnus Full Pocket's Billard Club Billard Club Marennes

Ordre du jour

MATIN : Bilan de la saison écoulée

- **Comptage des délégués de clubs**

Selon les statuts les clubs de la ligue comptabilisaient 144 délégués portant 296 voix lors de la clôture mensuelle précédant l'envoi des convocations.

Le quorum est donc fixé à 77 délégués et 148 voix.

Les 38 clubs présents représentent 92 délégués et pouvoirs portant 199 voix.

Le quorum est donc atteint. En conséquence : L'AG va pouvoir se prononcer valablement en matière d'approbations ; ~~l'AG extraordinaire planifiée en début d'après-midi est sans objet et annulée.~~

→ On salue la présence de clubs les plus éloignés (MDM/Bayonne/Pardies) ; on regrette la faible représentation des clubs de Charente-Maritime 2 clubs sur 8 seulement

Sauf avis contrainte, notamment pour la modification des statuts nous voterons à main levée. [Bulletins si nécessaire](#)

- **Remerciements**

Au Club Aixoïse de Billard d'avoir bien voulu prendre l'organisation (Le Président Eric Pichenaud et toute son équipe), à tous les bénévoles présents pour leur aide, à la commune d'Aix sur Vienne et particulièrement à Mr Le Maire de nous accueillir, et de nous faire bénéficier gratuitement d'un tel cadre.

Merci à tous les gestionnaires de district, de discipline, à tous les membres cooptés des différentes commissions, à tous les concepteurs de règlement pour la ligue **Bruno Larrieu, Loïc Armand, Denis Dufeil, Rose Va Deu, Sylvie Couderc, Jehan Grégoire** qui y passent des heures avant de les proposer à leur commission sportive et au CD, merci aux formateurs fédéraux : Alexandre CARRE et Nicolas GERASSIMOPOULOS

Merci à tous nos partenaires, sponsors qui nous apportent leur soutien et leur confiance.

Merci au Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine pour son soutien financier

Merci à la FFB pour son soutien financier pour le projet sportif et l'ETR

Merci à André Planchard pour la mise en œuvre du site

Merci à Frédéric Marzat et Loïc Sauvaget concepteurs de programme pour la ligue.

- Secrétaire de séance : Alain DONVAL

- **Minute de silence pour les licencié(e)s décédé(e)s**

Avant de commencer je voudrai vous dire le plaisir de vous retrouver et excuser 4 membres du Cd qui ne peuvent être là

- **Vote sur l'enregistrement de l'Ag pour faciliter le compte-rendu**

Voté à l'unanimité

- **Validation du compte rendu de la dernière AG ordinaire**
Voté à l'unanimité
- **Rapport moral** cf annexe 1
Le rapport moral est voté à l'unanimité.
- **Pas de questions sur le rapport d'activité** envoyé préalablement à tous les clubs
- **Rapport administratif**
Beaucoup de procédures, d'outils, comme les fichiers récapitulatifs des défraiements, des fiches récapitulatives des actions ETR, les fiches de dispositions financières de l'ETR, les fiches d'intervention arbitres, les fiches AAP et Challenge des clubs ...ont été créés pour faciliter le travail des bénévoles que nous sommes tous.
Ces outils qui permettent une grande transparence des sommes allouées, des actions menées nous cherchons à les améliorer, à les simplifier en permanence car malheureusement ils ne sont pas assez souvent utilisés ou sont mal utilisés.

Faire compléter sérieusement le tableau des responsables et interlocuteurs de club ; référent parabillard
la liste des dirigeants sur E2i doit être à jour sinon non règlement des primes et défraiements
La liste des certificats d'honorabilité sur E2i doit être à jour sinon non règlement des primes et défraiements. Je vous ai relancés plusieurs fois la saison écoulée.
Il faut mettre votre numéro de club dans toute correspondance sinon elle ne sera pas traitée
- **Rapport financier** cf annexe 3

Discussion :

La Trésorière présente le rapport financier de l'exercice écoulé.

Elle indique que le résultat d'exploitation s'élève à 1 439 euros au 30 août (en réalité -1667 voir annexe 3), contre 13 063 euros l'exercice précédent, et précise qu'elle va expliquer l'origine de cette différence.

Elle indique que les capitaux propres de la Ligue s'élèvent à 78 446 euros, contre 77 609 euros l'exercice précédent.

Elle précise que les dettes de la Ligue s'élèvent à 20 650 euros, contre 19 000 euros l'exercice précédent, dont 18 000 euros restant à régler au titre des défraiements des compétiteurs et des frais d'Assemblée Générale.

Elle précise que l'augmentation du poste « frais de déplacement » s'explique par un changement de prestataire de gardiennage des billards, plus onéreux que le précédent.

Elle indique par ailleurs qu'un poste d'aide financière a été maintenu, correspondant au remboursement de licences pour les licenciés en situation de handicap et au remboursement de cotisations pour les nouveaux clubs.

Elle conclut que la baisse du résultat, s'explique principalement par une diminution de 7 000 euros des subventions perçues.

Un membre interroge sur l'origine de la baisse des subventions.

Le Président répond que cette baisse provient de la Fédération Française de Billard (FFB), qui a réduit son allocation malgré le fait que la Ligue soit devenue la première ligue de France en termes d'effectifs, d'activités). Il indique avoir renseigné, avec le responsable de l'ETR et celui de la formation, un tableau Excel détaillant l'ensemble des actions menées par la Ligue. Il précise que la subvention au titre de l'Équipe Technique Régionale (ETR) est passée de 9 800 euros à un montant initialement annoncé de 4 000 euros, porté finalement à 6 000 euros après négociation. Il relève que la Ligue fait partie des trois ligues disposant de salariés, et indique que le Directeur Technique National (DTN) lui a fait part de son intention de revoir les conventions de financement, ce à quoi il a répondu être en plein accord avec cette démarche. Il précise également que la subvention de l'Agence Nationale du Sport (ANS) est passée de 8 500 euros à 6 000 euros. Il indique que la baisse de la subvention régionale s'explique par l'absence d'achat d'équipement au cours de l'exercice, contrairement à l'exercice précédent au cours duquel des billards avaient été acquis pour répondre à la demande croissante liée à la discipline BlackBall.

Il précise qu'il n'y a désormais plus de disponibilité pour engager de nouvelles équipes dans le district Nord-Aquitaine, ce qui pose la question, à trancher en Comité Directeur, de l'acquisition de nouveaux billards.

Un membre interroge sur la nature du poste « gardiennage de billards ».

Le Président explique que des difficultés sont survenues avec le précédent transporteur assurant le gardiennage des billards, ce qui a conduit à un changement de prestataire. Le nouveau prestataire facture 420 euros par mois pour le gardiennage, et assure également le transport des billards lors des compétitions.

Un membre interroge sur le type de billards concernés.

Un membre interroge sur le changement de transporteur et d'équipe.

Le Président confirme le changement de prestataire et précise que celui-ci facture en supplément le transport des billards lors des déplacements pour compétitions, mais que les recettes de location de billards compensent largement ce coût. Il

indique qu'en district Gironde, les compétitions se déroulent dans des salles commerciales, sans besoin de gardiennage. Dans le district de Charente-Limousin, le gardiennage est assuré gratuitement dans un local prêté par la mairie de Limoges dans un gymnase, sous réserve de déplacements ponctuels des billards pour les tournois se déroulant en Charente. Il précise avoir dû changer de prestataire de transport après une expérience négative avec un précédent transporteur moins onéreux mais peu compétent, ayant occasionné des risques de détérioration du matériel. Il indique que la réflexion sur une solution de stockage alternative dans le Nord-Aquitaine se poursuit au sein du Comité Directeur, notant que les tournois de district rassemblent environ 200 joueurs, dans le district Agenais le gardiennage est assuré gratuitement dans un local prêté par la mairie de Prayssas à 10mètres de la salle de compétition.

Un membre interroge sur les modalités pratiques de transport (démontage, remorque).

Un membre observe que le tarif mensuel de gardiennage/transport lui paraît élevé et qu'une négociation du prix pourrait être engagée.

Le Président confirme qu'une négociation du tarif est envisageable, et indique que la Ligue procède systématiquement à des appels d'offres pour ses achats, y compris pour les maillots de la Ligue, afin de rechercher les économies possibles, sans que cela ne remette en cause l'équilibre global apporté par les recettes de location de billards.

Un membre (technique comptable) interroge sur le traitement des subventions d'investissement, auparavant portées au bilan puis réintégrées au compte de résultat sous forme de reprises.

La Trésorière répond que le processus d'amortissement des investissements réalisés est en cours d'achèvement, aucun nouvel investissement mobilier n'ayant été réalisé sur l'exercice. Elle précise qu'il reste environ 10.000 euros à passer en dotation d'amortissement sur le prochain exercice, avant extinction complète de ce poste, sauf nouvel investissement futur.

Un membre interroge pour confirmer que les billards ne sont désormais plus immobilisés.

La Trésorière confirme que la politique d'immobilisation des billards est arrêtée, les acquisitions étant désormais amorties sur deux ans. Elle précise le montant de la dotation aux amortissements de l'exercice à 5 456 euros, un montant identique restant à passer sur le bilan suivant. Elle indique qu'en intégrant les dotations aux amortissements, le résultat réel de l'exercice serait supérieur au résultat comptable présenté, ces dotations venant grever le bénéfice affiché.

Un membre interroge sur la logique de prise en charge par la Ligue de l'achat des billards BlackBall, alors que dans d'autres clubs (Carambole), l'achat de billards relève du club lui-même.

Le Président répond que la logique retenue pour la discipline BlackBall diffère de celle du Carambole. Il rappelle qu'un des concepteurs de cette stratégie de développement, Christophe JUDE, préconise de concentrer les billards sur un nombre limité de sites plutôt que de multiplier les équipements dans chaque club, afin de faire converger les joueurs vers ces lieux. Il précise que la Ligue est propriétaire de 55 billards, et que cette stratégie a permis de faire passer par exemple les effectifs du district Agenais de 40 à 130 joueurs.

Il indique qu'une réflexion est en cours, notamment avec François POUILHE, pour la création d'un district supplémentaire dans le sud de la région Nouvelle-Aquitaine, avec acquisition de billards supplémentaires si nécessaire. Il précise que la Ligue de Bretagne applique une stratégie similaire, imitée progressivement par d'autres ligues.

Délibération :

Le Président présente à l'Assemblée le rapport financier de l'exercice, tel que précédemment détaillé par la Trésorière, faisant apparaître un résultat d'exploitation de 1 439 euros, des capitaux propres de 78 446 euros et des disponibilités de 60 039 euros.

Le Président propose de soumettre les comptes annuels de l'exercice au vote de l'Assemblée.

Il est procédé au vote : « Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Les membres de l'assemblée générale, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVENT les comptes annuels de l'exercice tels que présentés par la Trésorière ;

ADRESSENT leurs remerciements à la Trésorière pour l'ensemble du travail accompli au cours de l'exercice.

Voté à l'unanimité

- **Modification des statuts**

Délibération N°1 sur les statuts

D2026_02_CA – Modification de la grille tarifaire des cotisations – **Augmentation de la part licence « plus de 21 ans » pour la saison 2027-2028**

Discussion :

Le Président rappelle le cadre statutaire de la décision : conformément aux statuts adoptés en 2023 (page 9), c'est l'Assemblée Générale qui définit et oriente la politique générale de la Ligue et fixe notamment le montant des cotisations demandées aux clubs affiliés.

Il explique la contrainte de calendrier : la FFB demande chaque année aux ligues de communiquer leurs tarifs avant le 30 juin, soit avant la tenue de l'Assemblée Générale annuelle de la Ligue. Il en résulte que toute augmentation votée lors d'une Assemblée Générale ne peut s'appliquer qu'à la saison suivante. Il précise avoir déjà été confronté à cette contrainte l'an passé et propose donc de voter dès cette séance une augmentation applicable à la saison 2027-2028.

Il présente les justifications de la proposition :

1. Économie liée à l'absence de salarié à temps complet

Il indique que deux ligues sur treize (Centre-Val de Loire et Hauts-de-France) ont fait le choix d'employer un salarié à temps complet, pour un coût total (salaire, charges, véhicule de fonction) de 55 000 euros par an, partiellement compensé par des aides pendant trois ans seulement. Il souligne que la Ligue n'a pas fait ce choix de recrutement.

2. Affectation de la recette aux jeunes

Il explique qu'une augmentation d'un euro de la cotisation, appliquée à environ 2 000 licenciés adultes, générerait une recette additionnelle d'environ 2 000 euros, intégralement affectée à un dispositif dénommé « nouvel élan jeunes ». Ce dispositif prévoit notamment :

- la prise en charge des frais de déplacement des familles accompagnant des jeunes compétiteurs lors de déplacements (exemple cité : déplacements entre Aurillac, Périgueux, Saintes et Angoulême) ;
- le renforcement de la prise en charge des finales de France individuelles et par équipes jeunes en carambole (déjà financées à hauteur de 1 100 euros sur 1 500 euros de coût, le solde restant à la charge des familles) ;
- une prise en charge de 100 euros par an pour les jeunes participant à des stages fédéraux ;
- la création d'un « pôle espoir » incluant des formations pour les meilleurs jeunes joueurs de carambole et de BlackBall, avec fourniture d'équipement (sweat-shirt, sac à dos).

3. Positionnement tarifaire de la Ligue

Le Président présente un comparatif des tarifs d'affiliation entre ligues françaises. Il indique que la Ligue Nouvelle-Aquitaine applique un tarif de 50 euros pour l'affiliation club, comparable aux Ligues des Hauts-de-France et de Corse, ce tarif figurant parmi les plus bas de France. Il précise que la Ligue est la seule à rembourser les licences pour les personnes en situation de handicap accueillies en structure adaptée (Parabillard), avec 50 personnes aidées pour 100 aidées au niveau national, soit la moitié du total national à elle seule. Il présente un second tableau intégrant la part des comités départementaux dans le tarif final payé par le licencié, faisant apparaître que le cumul des parts (Ligue + comité départemental) peut, dans certaines régions, dépasser largement les tarifs cumulés pratiqués en Nouvelle-Aquitaine.

Il précise être membre, avec François POUILHE, d'un groupe de réflexion national sur la licence fédérale et ses tarifs, et avoir proposé ce même outil de comparaison à cette instance.

Il propose concrètement d'augmenter la part de la licence « plus de 21 ans » de 19 à 20 euros, soit une hausse de 1 euro par licencié.

Un représentant du club de Boisseuil (créé dans l'année) intervient longuement pour faire état des difficultés rencontrées : le club, association ne bénéficiant pas de locaux prêtés par la mairie et supportant seul la charge du loyer, constate que le cumul des coûts de licence (part Ligue, part FFB, part comité départemental) aboutit à un coût final d'environ 100 à 120 euros par joueur adulte, sans retour direct pour le club, ce qui freine le recrutement de nouveaux pratiquants, notamment de jeunes, venus découvrir la discipline lors d'un forum des associations.

Le Président répond que la politique tarifaire vis-à-vis des joueurs relève de la politique propre de chaque club, la Ligue pouvant seulement se prononcer sur sa propre part. Il précise que la part FFB

s'élève à 29 euros et que la part revenant à la Ligue pour un jeune est de 13 €, et 14 euros pour les néo licenciés adultes.

Le représentant du club de Boisseuil précise que le coût total pour un adulte s'élève à 68 euros, et qu'il doit en outre facturer une inscription d'équipe de 100 euros, partagée pour moitié entre deux saisons.

Le Président rappelle le dispositif d'aide à la création de club, à savoir un remboursement de 100 euros la première année et de 50 euros la seconde année, sous réserve d'en faire la demande auprès de la Ligue, celle-ci ne pouvant solliciter individuellement chaque club nouvellement créé.

Un membre (vice-président du club évoqué) fait état de difficultés de communication (mails non reçus, information incomplète) et souligne la complexité du système tarifaire, en particulier pour les jeunes compétiteurs sans réelle perspective de retour sur investissement la première année.

Le Président du club de Magné soulève la question des dirigeants non-joueurs contraints de prendre une licence complète pour pouvoir s'investir dans un club, ce qui freine selon lui l'engagement bénévole.

Le Président répond qu'il s'agit d'une question de politique fédérale sur laquelle il n'a pas la main : il n'existe pas, à ce jour, de licence « dirigeant » ni de licence « loisir » distincte de la licence de compétition. Il précise qu'une réflexion est engagée au niveau de la FFB sur ce sujet, mais qu'aucune décision n'a été actée, et que ni une ligue ni un club ne peuvent créer une telle licence en l'absence de modification des statuts fédéraux.

Un membre relève la difficulté supplémentaire à trouver des bénévoles disposés à s'investir sans pratiquer la compétition, faute de tarif adapté.

Le Président évoque l'existence de « tarifs passagers » pratiqués par certains clubs et propose d'échanger ultérieurement sur ces solutions.

Un membre propose qu'un représentant de la Ligue ou du pôle ETR rencontre le club de Boisseuil pour l'accompagner dans la construction de son budget.

Le Président invite également le club à consulter les ressources disponibles en ligne sur le site de la Ligue, comprenant notamment des outils d'aide à la construction budgétaire et au recrutement de dirigeants.

Un membre interroge sur l'existence d'une « licence découverte » et sur la possibilité, pour d'anciens licenciés, d'en bénéficier de façon récurrente afin de limiter les coûts.

Le secrétaire précise que la licence découverte ne s'applique qu'à la toute première prise de licence d'un joueur n'ayant jamais été licencié, et ne peut être reconduite les années suivantes.

Le représentant du club de Magné évoque, à titre de solution alternative, la création d'une seconde association parallèle non affiliée à la FFB pour les pratiquants de loisir, ne conservant l'affiliation FFB que pour les compétiteurs, regrettant que les non-compétiteurs soient contraints de payer une licence de compétition sans en bénéficier.

Le Président répond qu'il s'agit d'une licence unique, non qualifiable de « loisir » ou de « compétition », rappelant qu'un groupe de travail fédéral, composé de 22 représentants (clubs, ligues, fédération, joueurs), se réunit sur ce sujet mais qu'aucune décision n'est actée à ce stade.

Le président du club d'Agen. Sur les 103 licenciés de l'an passé, seule la moitié des adhérents fait de la compétition, mais les non-compétiteurs acceptent le principe d'une licence obligatoire pour tous.

Un membre (expérience dans le handball) apporte un témoignage comparatif indiquant que, dans d'autres disciplines sportives (handball, football, rugby), le principe d'une licence obligatoire pour tout pratiquant, y compris jeune, ne fait pas débat. Il évoque par ailleurs l'existence possible d'aides des collectivités locales, de l'ordre de 50 euros par an (Pass sport), pouvant être sollicitées pour les jeunes licenciés, notamment auprès des comités départementaux.

Une membre (gestionnaire de de district) apporte une analogie avec un forfait téléphonique : la licence ouvre un droit à la pratique de plusieurs disciplines et à une couverture assurantielle, que le licencié utilise ou non l'ensemble des services couverts, le tarif restant raisonnable par rapport aux autres fédérations sportives.

Délibération :

Le Président propose au Conseil d'Administration de délibérer sur l'augmentation d'un euro de la part de licence « plus de 21 ans », portée de 19 à 20 euros, applicable à compter de la saison 2027-2028, la recette supplémentaire générée étant intégralement affectée au dispositif « nouvel élan jeunes ».

Il est procédé au vote : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Les membres de l'assemblée générale, après en avoir délibéré, à la majorité (une voix contre, exprimée par le représentant du club de Boisseuil ; 1 abstention :

- **ADOPTENT** l'augmentation d'un euro de la part de licence « plus de 21 ans », portée de 19 à 20 euros, applicable à compter de la saison sportive 2027-2028 ;
- **DÉCIDENT** que la recette supplémentaire ainsi générée sera intégralement affectée au dispositif de soutien aux jeunes licenciés (« nouvel élan jeunes »).

Délibération N°2 sur les statuts

D2026_03_CA – Modification des statuts – Ouverture de la possibilité de tenir l'Assemblée Générale en visioconférence

Discussion :

Le Président présente la seconde proposition de modification statutaire, consistant à ouvrir la possibilité de recourir à la visioconférence pour la tenue de l'Assemblée Générale, sous réserve de faisabilité technique de mise en œuvre, notamment en matière de certification des votes à distance. Il précise que cette faisabilité devra être étudiée dans l'année suivant l'adoption du principe.

Il illustre son propos à l'aide d'une carte présentant un rayon de 165 kilomètres (soit environ trois heures de trajet) autour d'un point central pris à titre d'exemple (Confolens), démontrant que ce rayon permet de couvrir la majorité des clubs de la Ligue, à l'exception notable du sud de la région (Agen, Marmande, Villeneuve, les Landes, le Bassin, les Pyrénées Atlantiques). Il précise que le point central pourrait être positionné différemment (exemple : Périgueux) selon le lieu retenu chaque année pour l'Assemblée Générale, cette organisation représentant une charge pour le club hôte.

Il précise le principe retenu : les clubs situés dans le rayon de présence obligatoire (environ trois heures de trajet) devront être physiquement présents, sauf indisponibilité technique de la visioconférence ; les clubs situés hors de ce rayon seront réputés excusés et pourront participer par visioconférence si les moyens techniques le permettent, ou bénéficieront à défaut du dispositif de défraiement déjà existant pour les déplacements de plus de trois heures, s'ils désirent être présents.

Un membre interroge sur la possibilité d'être considéré comme présent en participant par visioconférence.

Le Président confirme que ce sera le cas si les moyens techniques le permettent.

Le Président relève, à titre de comparaison, que seule la Ligue d'Occitanie dispose d'un territoire aussi étendu que celui de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, comparable en superficie à l'ensemble formé par la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, contrairement à des ligues plus resserrées comme celle d'Île-de-France.

Un membre interroge sur l'existence d'un projet de texte statutaire correspondant à cette proposition.

Le Président confirme que le texte a été rédigé et adressé aux membres lors de la convocation à la présente séance, portant sur la possibilité de recourir à la visioconférence et sur les modalités de défraiement liées à l'éloignement géographique.

Délibération :

Le Président soumet au vote la modification statutaire ouvrant la possibilité, pour l'Assemblée Générale, de se tenir avec recours à la visioconférence, sous réserve de faisabilité technique de mise en œuvre à valider dans l'année, ainsi que le principe de dispense de présence physique pour les clubs situés à plus de trois heures de trajet du lieu de réunion, avec maintien du dispositif de défraiement existant pour ces clubs.

Il est procédé au vote : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Les membres de l'assemblée générale, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTENT la modification statutaire ouvrant la possibilité de recourir à la visioconférence pour la tenue de l'Assemblée Générale pour les clubs hors rayon, sous réserve de la validation technique de sa mise en œuvre dans un délai d'un an ;

CONFIRMENT le maintien du dispositif de défraiement pour les clubs situés à plus de trois heures de trajet du lieu de réunion qui souhaiteraient être présents physiquement.

Voté à l'unanimité

- **Rapport Américain**

Denis DUFEUIL prend la parole et fait le bilan de l'année.

Voir Annexe 2

(Remise diplômes champion de France) +photo (voir page Facebook)

- **Rapport blackball** (remise diplômes champion de France) +photo

Sylvie COUDERC prend la parole au nom de Loïc ARMAND et fait le bilan de l'année.

Voir Annexe 2

(Remise diplômes champion de France) +photo (voir page Facebook)

- **Rapport Carambole** (remise diplômes champion de France) + photo

Jehan Grégoire prend la parole remercie les responsables de districts ainsi que les différents gestionnaires de pour leur implication tout au long de l'année sportive et fait le bilan de l'année.

Voir Annexe 2

(Remise diplômes champion de France) +photo (voir page Facebook)

Jehan GREGOIRE rappelle les nouvelles dispositions relatives à la tenue sportive obligatoire pour l'ensemble des disciplines, invitant les compétiteurs à s'y conformer et les responsables de compétition à signaler tout manquement pour traitement au cas par cas.

Le Président précise que ces dispositions relatives à la tenue sportive concernent l'ensemble des disciplines, avec une tolérance transitoire pour la saison à venir, sauf pour les compétitions de haut niveau et par équipes

- **Rapport Snooker**

Sylvie Couderc fait le bilan de la saison

Voir Annexe 2

(Voir page Facebook)

Le Président remercie la responsable pour l'ensemble de ses fonctions cumulées (présidente adjointe, responsable de commission, directrice de jeu, gestionnaire de district), soulignant que la charge de travail a pu affecter ses performances sportives personnelles

- Remise du maillot de la Ligue à Monsieur le Maire, en remerciement de la mise à disposition gracieuse des locaux.

- **Intervention de Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire remercie l'assistance, indique être fier de soutenir le club local et le monde sportif de sa commune, excuse l'absence de son adjoint aux sports retenu par une autre manifestation, et adresse ses félicitations à l'ensemble des bénévoles engagés dans la pratique sportive des jeunes.

- Éric Pichenaud, Président du Club Aixoise de Billard souligne la qualité des relations entre le club local et la municipalité d'accueil, fondées sur une logique de réciprocité, et encourage l'ensemble des clubs à développer des relations similaires avec leurs municipalités respectives, illustrant son propos par la mise à disposition gracieuse du centre culturel pour la tenue de la présente séance.

- Mise à l'honneur de Marion JUDE, en hommage à son palmarès

(Voir page Facebook)

- **Rapport arbitrage**

1. Rapport de la commission d'arbitrage

Discussion

Hervé Lacombe, s'exprimant au nom de Benoît JACQUINOT, responsable arbitrage de la Ligue, dresse un bilan globalement positif de la saison. Il indique qu'un nombre accru d'arbitres ont été formés et que plusieurs formations sont en cours. Il félicite le club d'Andernos, qui a formé 4 nouveaux arbitres cette saison. Il précise que des formations sont également en cours au club de Pardies (4 candidats, dont

3 seulement cette année, le quatrième différant sa formation) et au club de Mont-de-Marsan (5 candidats), ce qui portera à 8 le nombre de candidats pour une session à organiser à Gradignan (date à fixer avec Nicolas GÉRASSIMOPOULOS pour la partie évaluation pratique). Il précise que le format retenu comprend une partie théorique (quiz et QCM échelonnés sur plusieurs semaines) puis une journée de formation pratique (matinée de formation, après-midi d'évaluation).

Hervé Lacombe rappelle que le renouvellement d'un arbitre suppose que celui-ci soit licencié, et indique que le fichier des arbitres à renouveler a été transmis à l'ensemble des responsables de Commissions d'Arbitrage de Ligue (CAL) de France, à charge pour eux d'indiquer les renouvellements et suppressions. Il précise que cette année, c'est lui-même qui traite ce dossier pour décharger Benoît JACQUINOT.

Hervé remercie la Ligue pour le dispositif « élan arbitrage », qui a permis une compensation financière et donc une plus grande présence des arbitres, en soulignant que peu de ligues appliquent une telle mesure. Il annonce la présence de plusieurs arbitres de la région aux championnats du monde : M. et Mme BREDIFF ainsi que Christian VIGREUX, parmi les arbitres internationaux mobilisés (certains sur les deux championnats, d'autres uniquement sur le féminin, le masculin ou les jeunes). Il félicite à nouveau les arbitres de Gradignan pour le travail de formation accompli en vue des compétitions nationales, et rappelle que les joueurs évoluant en National sont dispensés de l'évaluation pratique (seule la partie QCM leur est demandée), comme c'est le cas pour trois joueurs nationaux d'Andernos.

Bruno Bredif intervient pour évoquer les difficultés rencontrées par les clubs souhaitant s'orienter vers l'arbitrage fédéral, notamment la lourdeur de la démarche en ligne. Il indique que, dans une logique de proximité, il propose lui-même aux clubs qui le sollicitent une information de premier niveau. Il propose la création d'un « label » ou petit diplôme d'« arbitre de club », qui permettrait de sécuriser les arbitres bénévoles sur des compétitions de district, sans viser une reconnaissance fédérale, tout en leur donnant les bons réflexes réglementaires (notamment sur les règles spécifiques au trois-bandes et à la remise sur mouche).

Hervé répond qu'une expérimentation est en cours dans une région où existait la même problématique de manque d'arbitres : un module d'initiation d'une journée y a été construit et mis à disposition au niveau national. Il précise qu'un tel diplôme de club, non reconnu par la Fédération française de billard, pourrait être créé localement pour permettre aux personnes formées d'arbitrer des finales de district (non des finales de ligue), en connaissant les règles fondamentales. Il indique que des évolutions mineures du code de l'arbitrage entreront en vigueur mi-septembre. Bernard BAUDOUIN interroge sur l'accès au polo d'arbitre pour ces arbitres de club. Hervé répond qu'il n'est pas possible de faire reconnaître un diplôme qui n'existe pas officiellement, mais qu'un diplôme local sans portée officielle peut être créé ; il invite Bruno à proposer un format qui pourrait être mis à disposition des clubs, tout en rappelant qu'il convient de ne pas mélanger ces arbitres de club avec les arbitres officiels, ces derniers relevant d'une formation, d'une reconnaissance et de responsabilités différentes.

Marc MONGELARD rappelle qu'il est toujours possible d'organiser, à l'intérieur d'un club, des initiations à l'arbitrage, à distinguer de la délivrance d'un diplôme valorisé.

Il cite l'exemple du club d'Angoulême, où une dizaine de personnes avaient participé l'année dernière à une initiation interne.

Ce point a fait l'objet d'échanges informatifs et n'a pas donné lieu à un vote formel de l'assemblée générale.

- **Rapport discipline :**

Discussion

David ZELAZNY, Président de la commission de discipline, indique que celle-ci est composée d'Éric PICHENEAU, Judicael BETIN, Benoît JACQUINOT et Jehan GRÉGOIRE. Il précise que la commission a examiné six dossiers au cours de la saison : deux en carambole et quatre en blackball, portant notamment sur des faits de détournement de fonds, de non-respect de la tenue réglementaire, de comportement antisportif et de violence. Il indique qu'aucune de ces décisions n'a fait l'objet d'un appel.

Il rappelle à l'ensemble des directeurs de jeu, toutes disciplines confondues, l'importance de rédiger des feuilles de match et des rapports précis, complets et factuels, la qualité de ces éléments étant essentielle au bon déroulement des travaux de la commission ; il indique que, sur certains dossiers, la commission n'a pu statuer dans des conditions satisfaisantes faute d'informations suffisamment détaillées. Il souligne l'investissement personnel des membres de la commission, qui consacrent du temps sur leur temps personnel pour rendre des décisions justes, impartiales et équitables. Il rappelle enfin que la commission n'est pas une autorité d'enquête et ne dispose d'aucun pouvoir d'investigation, ses décisions reposant exclusivement sur les éléments transmis (rapports des directeurs de jeu, témoignages). Il incite les clubs qui ne disposent pas encore d'un règlement intérieur à s'en doter, et suggère la création, au sein des clubs, de commissions de discipline internes.

Marc MONGELARD indique qu'un modèle de règlement intérieur et un modèle de commission de discipline sont disponibles sur le site de la Ligue, précisant qu'un club vient d'ailleurs d'en transmettre un après avoir connu des difficultés. Il rappelle que l'existence d'une commission de discipline de club permet un appel auprès de la Ligue, alors qu'en son absence, c'est la Ligue qui statue directement, avec possibilité de recours devant la Fédération.

Un membre, se présentant comme arbitre au club de Civray, indique avoir été victime de menaces reçues par messages en dehors d'un match, et avoir transmis l'ensemble des captures d'écran, sans avoir reçu de retour sur la suite donnée.

René FERRER confirme avoir bien reçu les captures d'écran et en avoir accusé réception, mais indique que les faits, bien qu'établis, sont pour l'instant insuffisants pour justifier l'ouverture d'une procédure devant la commission de discipline. Il précise conserver l'ensemble des pièces transmises et rester attentif, notamment en cas de récidive.

M. GAURON, Président du Billard club Pictave, indique être surpris de ne pas avoir entendu évoquer la sanction infligée à son club durant la saison, sanction qui a

représenté une amende de 250 euros, et interroge sur l'instance ayant traité ce dossier (commission de discipline, présidence ou comité directeur).

Marc MONGELARD répond que la situation concerne des équipes qui, à partir du moment où elles n'ont plus de possibilité de se qualifier, décident de ne pas se présenter à des compétitions sans que le président du club en soit informé, alors même que le règlement signé connu par le club, accompagné d'un chèque de caution réglé par le club, prévoit une sanction dans un tel cas. Il précise avoir échangé pendant environ un mois et demi avec le club (courriers avec accusé de réception dans les deux sens), et met en garde l'ensemble des présidents de clubs de carambole sur le risque que des capitaines d'équipe prennent seuls la décision de ne pas se présenter à une compétition, engageant la responsabilité du club. Il rappelle qu'un précédent similaire avait concerné deux clubs l'année précédente, ce qui a conduit à la mise en place du règlement actuel.

M. GAURON conteste le traitement de son dossier et estime n'avoir pas eu de réponse satisfaisante ; Marc MONGELARD confirme que le club avait connaissance du règlement et versé un chèque de caution, que l'échange contradictoire a bien eu lieu, et que la sanction découle de l'application du règlement commun à tous les clubs engageant des équipes.

Un membre souligne que le signe de respect c'est d'envoyer ses équipes.

Un membre de l'assemblée interroge sur la possibilité d'adresser les convocations non seulement aux joueurs mais également, en parallèle, au club (adresse email du club), afin que le président en soit informé.

La mesure n'a pas été appliquée sur les deux ou trois premières dates du district de Poitou-Charentes concerné, avant d'être corrigée.

Un membre du district indique que l'adresse email utilisée n'était pas celle du club et que des clubs se sont plaints de ne pas avoir reçu les convocations.

Marc MONGELARD indique qu'il s'agit d'un point à traiter au niveau du district de Poitou-Charentes et propose l'organisation d'une visioconférence pour approfondir ce sujet.

Ce point a fait l'objet d'échanges informatifs et n'a pas donné lieu à un vote formel de l'assemblée générale.

- **Rapport formation ETR.**

René FERRER présente le bilan de la saison 2025-2026, articulé autour de deux priorités : la formation des encadrants et le développement de la pratique chez les jeunes et les féminines, dans les différentes disciplines du billard.

Concernant la formation des encadrants, il indique que deux formations CFA (Certificat Fédéral d'Animateur) ont été organisés en carambole et deux en billard à

poches (blackball), précisant que ces informations seront mises en ligne sur le site grâce au travail d'André PLANCHARD. Il souligne que ces formations permettent de créer de nouveaux encadrants et de renforcer les compétences de ceux qui sont déjà engagés dans l'animation depuis parfois de nombreuses années.

Concernant les jeunes et les féminines, il cite en carambole une journée dédiée aux jeunes talents ainsi qu'une journée de formation pour les féminines ; en blackball, une journée jeunes et une journée féminines à Confolens (dont il salue la qualité), ainsi qu'une journée « expert » consacrée aux jeunes talents de la Ligue au mois de mai, également à Confolens. Il mentionne une journée de formation pour les féminines en snooker, initialement organisée par le club de Périgueux, reprise par la Ligue afin de mobiliser des jeunes talents à moindre coût. Il indique que d'autres journées prévues en blackball ont dû être annulées en raison de catastrophes naturelles, et s'en excuse auprès des clubs concernés.

Il annonce un résultat qu'il qualifie de collectivement remarquable : le nombre d'écoles de billard labellisées est passé de 18 l'année précédente à 26 cette année, soit une progression de 44 % en une seule saison, présentée comme un record de France. Il félicite l'ensemble des clubs concernés ainsi que les bénévoles et encadrants qui rendent ce résultat possible. Il conclut en rappelant que la formation n'est pas uniquement l'affaire de la Ligue ou de l'équipe technique régionale, mais repose avant tout sur le travail réalisé au sein des clubs, la Ligue se positionnant en accompagnatrice (formations, moyens, structuration). Il remercie le Président, l'équipe technique régionale, les formateurs et l'ensemble des contributeurs.

Ce point a fait l'objet d'échanges informatifs et n'a pas donné lieu à un vote formel de l'assemblée générale.

- **Rapport développement**
- **Rapport communication** ([démonstration du site en l'utilisant](#)) ;

Discussion

André PLANCHARD annonce trois évolutions à venir sur le site de la Ligue : la mise en place d'un moteur de recherche spécifique ; la création d'un fichier des clubs permettant l'envoi ciblé d'informations (nouveau carambole, blackball, etc.) aux clubs intéressés ; et un travail de mise à jour régulière des résultats sur le site (résultats des finales de ligue notamment), en lien avec les responsables de district chargés des convocations. Il invite les clubs à transmettre systématiquement des photographies de leurs compétitions pour alimenter la rubrique actualités du site.

Un membre demande s'il serait possible que les clubs publient eux-mêmes directement sur le site. André PLANCHARD répond par la négative, expliquant qu'un essai avait déjà été mené avec WordPress mais que ce système permettait à quiconque de publier n'importe quoi, y compris à des endroits inappropriés du site ;

le développement actuel étant intégralement réalisé « de A à Z », il précise reformater lui-même les documents et photographies transmis avant publication et préfère continuer à recevoir directement les contenus des clubs.

Un membre interroge sur la possibilité d'un lien direct vers Qscore pour les résultats. André PLANCHARD indique qu'un tel lien existe déjà, mais que plusieurs utilisateurs rencontrent des difficultés à naviguer sur Qscore lui-même.

Un membre signale avoir reçu un lien vers un « stop pub » Qscore bloqué par son téléphone, empêchant l'inscription. Marc MONGELARD répond que ce problème a été signalé à l'Assemblée générale de la Fédération et relève de Qscore et de la Fédération, la Ligue n'ayant pas la capacité de résoudre elle-même ce dysfonctionnement, Qscore étant un prestataire international.

François Pouilhe demande la mise à jour des liens vers les règlements des animations sportives loisirs en carambole, ces liens renvoyant actuellement vers une page incomplète. Marc MONGELARD confirme que ce point est déjà identifié et « dans les tuyaux ».

Marc MONGELARD signale par ailleurs que la Ligue n'a toujours pas reçu d'affiches officielles de Gradignan pour ses championnats du monde, et invite l'ensemble des clubs organisant des tournois ou « opens » durant l'été à transmettre systématiquement leurs supports de communication pour publication sur le site et les réseaux sociaux de la Ligue.

Hervé complète en indiquant que si la Fédération ne communique pas, pour l'instant, sur son site internet à propos des championnats du monde, elle communique en revanche activement sur Facebook depuis plus de quinze jours, réseau jugé aujourd'hui plus consulté par les joueurs de billard que le site fédéral.

Ce point a fait l'objet d'échanges informatifs et n'a pas donné lieu à un vote formel du Conseil.

Question relative à la communication sur le Parabillard

Discussion

Max Cucurrou , membre de la commission nationale Para-billard avec Éric LEROUX, rappelle avoir déjà interrogé Marc MONGELARD sur ce sujet lors d'une précédente rencontre à Agen, en demandant l'organisation d'une réunion entre le Président et les responsables du Parabillard au sein de la Ligue, et indique avoir eu le sentiment que sa demande avait été mal reçue à cette occasion.

Marc MONGELARD invite l'intéressé à prendre contact avec Clément GUIET, référent Parabillard, présent dans la salle. Il rappelle que, pour chaque club, un référent Parabillard devrait être désigné, ce qui n'est pas encore systématiquement le cas. Il précise la politique actuelle de la Ligue : remboursement à hauteur de 50 % de la part fédérale de la licence pour les personnes se déclarant en situation de handicap, ajout de tournois supplémentaires dans un district en blackball, et appelle à un effort accru en carambole sur ce sujet.

Il explique la confusion initiale : il pensait Clément GUIET rattaché à la commission nationale, alors que sa mission est en réalité propre à la Ligue. Il détaille le circuit administratif : les présidents de club interrogent leurs adhérents en toute discrétion sur leur situation, les dossiers sont transmis à Clément GUIET qui vérifie l'adéquation aux critères, puis les renvoie à la trésorière et au Président pour traitement ; près de 50 personnes étaient concernées l'année précédente, et une relance des clubs a été demandée à Clément GUIET afin qu'aucune situation n'échappe au dispositif.

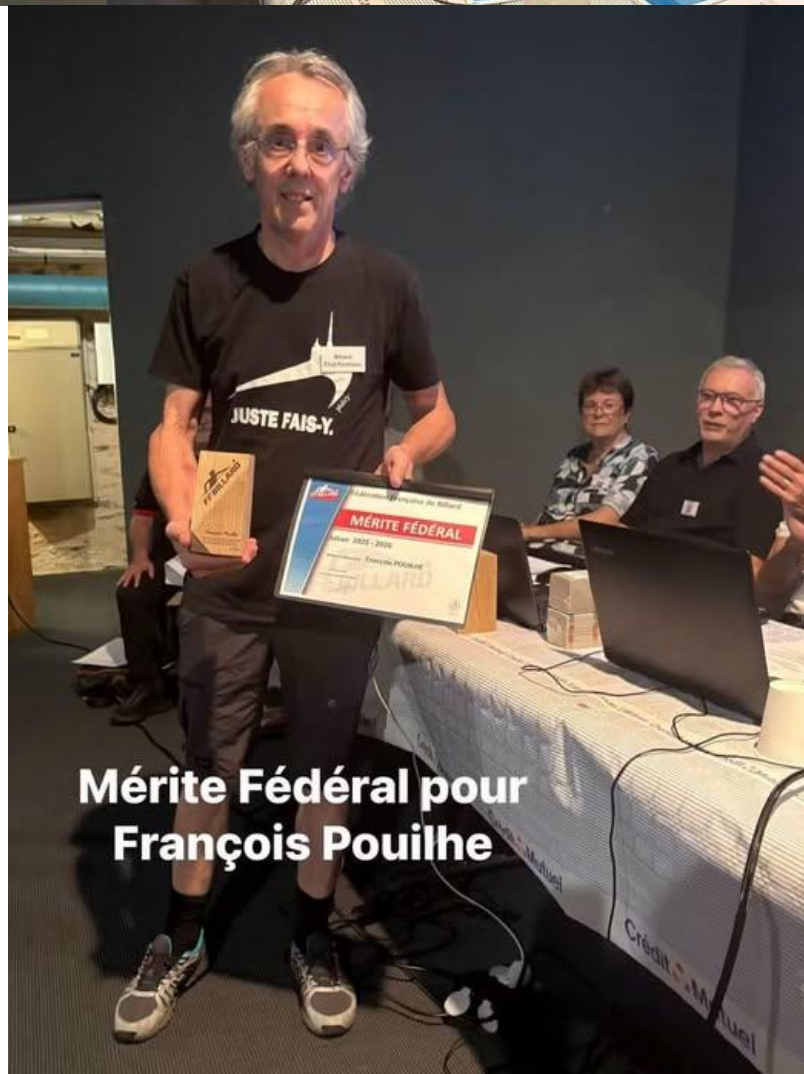
Ce point a fait l'objet d'échanges informatifs et n'a pas donné lieu à un vote formel de l'assemblée générale.

cf annexe 2

- **Remise de la médaille fédérale à David Zelazny**



Remise du Mérité fédéral à François POUILHE et Marc MONGELARD



APRES-MIDI : Perspectives 2026-2027

a) Présentation du budget prévisionnel par la trésorière.

Jacqueline ENFROY précise avoir globalement repris la structure de l'exercice précédent pour aboutir à un budget en équilibre, autour de 100 416 euros. Elle indique qu'une nouvelle loterie, comportant davantage de lots, sera organisée cette année, la précédente ayant été plus complexe à mettre en œuvre que prévu pour le club organisateur.

François Pouilhe observe que ce qui intéresse le plus le Conseil n'est pas la somme totale de chaque ligne, mais l'évolution par rapport à l'exercice précédent. Jacqueline répond qu'un état comparatif détaillé ne pourra être établi qu'après la clôture du bilan 2026-2027, précisant qu'en tant que comptable de métier, elle ne peut anticiper avec certitude les postes de dépenses ou de recettes à venir.

Le même membre signale par ailleurs avoir souscrit à titre personnel un abonnement OVH (hébergement de site avec nom de domaine, sur 4 ans, avec espace de stockage) pour 79 euros, contre 300 euros annuels actuellement payés par la Ligue pour son site, et suggère d'étudier un changement de prestataire afin de réorienter les économies réalisées vers les actions en faveur des jeunes.

Le même membre signale enfin, concernant les contrats de fourniture d'électricité (EDF ou autres), que la facturation ne porte pas uniquement sur la consommation mais également sur l'abonnement, et invite les clubs à vérifier si leur niveau de puissance souscrite est adapté, de nombreux clubs disposant d'un abonnement surdimensionné.

Bernard BAUDOUIN observe qu'un euro supplémentaire avait été voté pour dégager 2 000 euros de recettes complémentaires, alors même que la Ligue se trouve en dernière année d'amortissement d'un poste de 5 000 euros, ce qui laisse présager, dans deux ans, une amélioration automatique du résultat de 5 000 euros supplémentaires, s'ajoutant aux 2 000 euros votés.

Jacqueline répond que les amortissements n'ont aucun impact sur la trésorerie, s'agissant d'une charge comptable liée à un bien déjà payé, répartie sur plusieurs exercices, et qu'il convient de ne pas confondre les deux notions.

Bernard BAUDOUIN confirme sa compréhension : dans deux ans, la ligne d'amortissement disparaîtra du bilan, ce qui générera mécaniquement 5 000 euros de résultat supplémentaire. Jacqueline le confirme. Marc MONGELARD indique que ce montant pourrait être affecté au développement de la pratique féminine.

Délibération

D2026_01_BUD – Adoption du budget prévisionnel de l'exercice 2026-2027

Monsieur le Président invite l'assemblée générale à se prononcer sur le budget prévisionnel de l'exercice 2026-2027, tel que présenté par la Trésorière, établi en équilibre entre dépenses et recettes.

Monsieur le Président soumet le budget prévisionnel au vote et demande successivement s'il y a des voix contre et des abstentions.

Les membres de l'assemblée générale, après en avoir délibéré, aucune voix contre ni abstention n'ayant été exprimée :

ADOPTENT le budget prévisionnel de l'exercice 2026-2027 dans les termes présentés en séance.

b) Discours de politique générale

Marc MONGELARD indique vouloir répondre à une interrogation récurrente : « Que fait la Ligue pour mon club ? » ou « Que fait la Ligue pour moi, licencié ? ». Même la FFB questionne ce retour sur investissement.

Outre l'oubli de notions comme la solidarité ou le développement il rappelle que la ligue est **là pour aider les clubs, pour développer le billard, pour aider les clubs à développer le billard**

Il répond que la Ligue n'a pas vocation à thésauriser mais à redistribuer, ce qui a été fait l'année précédente.

- 18000€ versés comme défraiement pour les compétiteurs individuels
- 4400€ versés comme défraiement pour les équipes de NA
- 18900 pour les dépenses de formations
- 6300€ pour l'AAP et Le Challenge des clubs
- 1768€ pour Elan dames
- 1092€ pour le parabillard
- 2664€ pour les repas des jeunes
- 5400 pour Elan arbitrage
- 2575€ achat des billards
- 8000€ pour le déplacement et le stockage des billards
- 2150€ pour les trophées
- 3115€ pour les maillots (sur 5 ans)

Total : 74364€

Il indique que la Ligue continuera à affecter des moyens importants au soutien des joueurs, des équipes, des clubs, des publics spécifiques, de la formation, du développement, des jeunes, mais qu'elle attend en retour une licenciation totale des clubs. Il félicite à ce titre le club de Cognac, qui a enregistré sa dernière licence le 16 juin, lui valant, en tant que dernier club à avoir licencié, l'offre d'une prime de 50€.

Il annonce que des sanctions financières seront appliquées aux clubs ne jouant pas le jeu de la licenciation, précisant que déjà la saison qui s'achève nous n'avons pas défrayés certains joueurs pour les finales de France car leur club ne licencie pas tout le monde ; des primes n'ont pas été versées par défaut de certificat d'honorabilité, les clubs absents aujourd'hui ne toucheront pas leur chèque. Cela peut aller jusqu'à un refus de bénéficier des prestations proposées par la ligue

ou un refus d'affiliation ou la désaffiliation

On peut inverser le questionnement : Que fait mon club pour le billard ? Que fait mon club pour le développement du billard ?

Il aborde ensuite la question des frais compétiteurs versés par la Ligue aux clubs, et non systématiquement reversés aux joueurs partis en compétition. Il indique qu'une solution a été trouvée cette saison : si un club ne pratique pas le défraiement direct de ses joueurs, la Ligue effectuera désormais le virement au club tout en informant le joueur concerné de ce versement.

Bruno BREDIF demande si la Ligue s'assurera, avant de défrayer les clubs, que le joueur a effectivement été défrayé par son club. Marc MONGELARD répond que la Ligue effectuera le virement au club et en informera systématiquement le joueur, ce dernier étant ainsi en mesure de solliciter son club en cas de non-versement. Il précise avoir été directement interpellé par des joueurs se plaignant de n'avoir rien perçu, ce qui a motivé cette évolution.

Marc MONGELARD annonce que le tarif de la journée de formation technique passe de 30 à 40 euros, sur proposition de Nicolas GÉRASIMOPOULOS, cette formation étant qualifiée de haut niveau et son coût demeurant nettement inférieur à celui d'une formation privée équivalente. Il précise qu'un seuil minimal de 8 participants est nécessaire pour organiser une session, l'objectif étant d'atteindre 12 à 14 participants, notamment lorsque le formateur (Alexandre CARRÉ) doit se déplacer depuis les Pays de la Loire, avec prise en charge de l'hébergement et du transport. Il confirme que cette formation reste gratuite pour les titulaires du CFA. Il précise que les indemnisations des joueurs qualifiés en finale sont versées en fin de saison, une fois l'ensemble des éléments consolidés.

Il rappelle les modalités de l'Appel à projet et du Challenge des clubs de la Ligue, dont l'enveloppe a été augmentée de 500 euros, en insistant sur la nécessité pour les clubs de conserver systématiquement les preuves de leurs actions (photographies, affiches) en vue de la constitution de leurs dossiers, et signale qu'un club a manqué la date limite de dépôt. Il précise que deux filtres s'appliquent au Challenge des clubs : impossibilité d'être récompensé sans progression, en points ou au classement, par rapport à l'édition précédente, et impossibilité de cumuler cette récompense avec l'Appel à projet (et inversement) ou une récompense fédérale.

Il attire enfin l'attention sur le droit à l'image, rappelant l'obligation de recueillir une autorisation signée pour la diffusion de photographies de mineurs, et indique appliquer systématiquement le floutage des visages en l'absence d'autorisation expresse des parents.

Hervé complète en indiquant que le sujet des mineurs fait l'objet d'une vigilance particulière et ne saurait être pris à la légère.

Ce point a fait l'objet d'une communication du Président et n'a pas donné lieu à un vote formel de l'assemblée générale.

c) Interventions diverses : **Trouver du vent et Réduire la voile**

- « **Mon club idéal** »

Marc MONGELARD rappelle avoir participé à l'élaboration du dispositif « Mon Club Idéal », avec l'ancien DTN et une commission réunissant différents présidents de ligues. Il présente les différentes pistes de financement disponibles pour les clubs, accessibles sur le site de la Ligue :

- les subventions institutionnelles ;
- la valorisation du bénévolat (à titre d'exemple : environ 15 euros de l'heure pour la tenue d'une salle technique, soit 75 euros pour 5 heures, applicable notamment aux chantiers de jeunesse) ;
- le mécénat, les dons et legs ;
- le sponsoring, sous ses différentes formes (sponsor annuel, sponsor événementiel, sponsor d'équipe, sponsor joueur individuel), un contrat type étant disponible sur le site de la Ligue ;
- la publicité sur les billards eux-mêmes (tarif indicatif de 150 euros par billard)
- l'organisation de soirées à destination des comités d'entreprise, de prestations de découverte, de privatisations de salle ;
- l'organisation de manifestations (compétitions nationales ou internationales, tournois, lotos, vide-greniers, concours, pétanque, tombola) ;
- les relations avec les institutionnels (mairies, référencement, conseil départemental, État, préfecture, entreprises, établissements scolaires), à l'image du référencement du club de billard sur les supports d'accueil de la mairie de Limoges.

Ce point a fait l'objet d'une communication informative et n'a pas donné lieu à un vote formel de l'assemblée générale.

- **Faj, mission locale**, action du BCAgenais (Ghada Lacombe)

Marc MONGELARD introduit ce point en indiquant qu'il complète les dispositifs déjà évoqués et donne la parole à Ghada LACOMBE.

Elle explique avoir souhaité inscrire la pratique du billard dans un dispositif durable d'accueil des jeunes, plutôt que dans des actions ponctuelles de type journée découverte. Elle indique avoir pris contact avec la mission locale, dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, engagés dans un parcours de recherche de formation, de reprise d'études ou d'emploi. Elle a proposé d'intégrer une activité billard dans ce parcours, au même titre que d'autres matières.

Elle précise avoir travaillé environ un an avec le responsable des formations de ces jeunes pour construire ce partenariat, puis avoir recherché un financement. Une première piste, le FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance), s'est révélée difficile à mobiliser. Elle s'est alors adressée à la mission locale en expliquant disposer de techniciens qualifiés (titulaires du CQP, du CFA, du DIF, voire d'un brevet d'État) et en demandant à la mission locale de trouver les financements correspondants. Celle-ci a identifié le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), financé par le conseil départemental et la CAF.

Elle indique que la mission locale s'est engagée à orienter entre 40 et 60 jeunes sur 10 séances par trimestre, à raison d'une séance hebdomadaire d'1h30, autour du blackball ou du carambole. Le contenu des séances porte sur le comportement, la technique, la confiance en soi et le travail en groupe. La première séance est prévue le 9 septembre, suivie d'une évaluation permettant de décider de la poursuite du dispositif sur un trimestre supplémentaire. Elle précise que la mission locale a proposé de financer la licence d'un jeune particulièrement investi souhaitant poursuivre en dehors du dispositif, sous réserve qu'il reste inscrit à la mission locale ; les autres jeunes intéressés pourront être accueillis une première fois gratuitement puis moyennant une participation modérée. Elle a par ailleurs demandé qu'un référent de la mission locale soit présent lors des séances afin de garantir un cadre structuré.

Hervé Lacombe complète en indiquant que le tarif retenu est de 45 euros par séance d'1h30, soit 450 euros pour l'ensemble des 10 séances, avec possibilité de récupération d'une partie de ces frais.

Ghada LACOMBE précise que ce tarif est propre à son club et que d'autres clubs pourraient le moduler ; ces recettes permettent notamment de couvrir les frais de déplacement des CFA venant parfois de loin.

Elle évoque enfin, comme perspective, la possibilité d'inscrire le billard comme option sportive au baccalauréat, au même titre que les arts plastiques, le sport ou la danse, tout en précisant que ce choix dépend de chaque établissement scolaire, l'Éducation nationale ne pouvant l'imposer uniformément.

Marc MONGELARD indique que ce type de dispositif de proximité, financé par l'État via les missions locales présentes dans toutes les grandes villes de France, mérite d'être approfondi et invite les clubs intéressés à se rapprocher de Ghada LACOMBE pour plus d'informations.

Ce point a fait l'objet d'une communication informative et n'a pas donné lieu à un vote formel de l'assemblée générale.

- **Chauffage des billards**

Marc MONGELARD introduit ce sujet en évoquant la possibilité de réduire les charges de fonctionnement des clubs par une gestion adaptée du chauffage des billards, s'appuyant sur l'exemple du club d'Agen, dont les relevés de consommation électrique montrent une baisse sensible durant l'été, lorsque les billards ne sont pas chauffés.

Un membre interroge sur les raisons pour lesquelles la Fédération impose le chauffage des billards en compétition. Hervé répond qu'un essai de compétition sans chauffage a été mené il y a deux ans mais n'a pas été généralisé faute de performance suffisante des joueurs.

Un membre témoigne des difficultés rencontrées par son club après le passage à des tapis non chauffés : les joueurs venant de l'extérieur se plaignent d'un bruit plus important de l'ardoise et de la difficulté de jeu, ce qui a été rapproché de la composition du tissu (plus fin, contenant du plastique/nylon).

Un membre (identifié comme Max) partage son expérience de gestion différenciée du chauffage selon la fréquentation : billards éteints le matin en l'absence de joueurs, mise en chauffe à 14h en prévision de l'arrivée des joueurs à 16h, puis arrêt à 18h en sachant que les joueurs présents jusqu'à 20h ne perçoivent pas le refroidissement progressif du billard, ce qui permet une économie de deux heures d'électricité.

Le même membre précise que la composition des tapis (Simonis 330 : 90 % laine, 10 % nylon ; DPC : 100 % nylon) explique une part du bruit constaté, indépendamment de la température.

Un membre (identifié comme François) rappelle que la facturation électrique porte également sur l'abonnement et non uniquement sur la consommation, invitant les clubs à vérifier l'adéquation de leur contrat de puissance souscrite, souvent surdimensionné.

Concernant la climatisation, un membre évoque l'expérience du critérium des régions, maintenu grâce à la climatisation lors d'un épisode de canicule, précisant que le club d'Agen dispose de 11 billards dont 7 sont chauffés. Un autre membre (Jean-Jacques) évoque les conditions extrêmes rencontrées en juillet-août dans une salle sous toiture (jusqu'à 38-40°C) et interroge sur le retour d'expérience général concernant l'utilité de la climatisation, ainsi que sur l'efficacité d'alternatives telles que les ventilateurs de plafond, jugés peu efficaces par plusieurs participants.

Bruno (club de Chauray) indique que la climatisation permet d'éviter la fermeture du club à certaines périodes, son club ayant déjà fait l'objet d'un arrêté de fermeture en l'absence de climatisation, et estime que ce sujet deviendra de plus en plus essentiel à mesure que les compétitions se dérouleront sur des périodes plus chaudes.

Marc MONGELARD conclut qu'il s'agit d'une piste de réflexion à approfondir, notamment auprès de la Fédération française de billard concernant le calendrier des finales en période estivale, sans qu'une solution n'ait été arrêtée en séance.

Décision : l'assemblée générale prend acte des différents témoignages et convient qu'une réflexion complémentaire sera menée sur ce sujet, sans décision formelle à ce stade.

d) Autres projets importants pour la saison/les saisons à venir

- **Pour Le Président il reste 3 grands chantiers dans les 2 années qui restent**, sachant que la réflexion sur un pôle espoir évoqué l'an passé a été menée à bien cet été :
- **L'équité territoriale** dans une ligue aussi grande que la nôtre.
Ça a commencé pour cette AG, avec des compensations de déplacement, mais aussi lors de la Coupe de la ligue blackball, qui s'est tenue à Limoges. Sur les 16 équipes 4 étaient de Limoges, alors que par exemple Pau avait 420 km pour être présent à 9h
Le comité directeur va se pencher là-dessus et étudier très sérieusement les financements possibles grâce au PST (projet sportif territorial).
- **Le sport santé :** travail sur la concentration, sur l'équilibre, la motricité, contre l'isolement avec les seniors par exemple avec la prescription d'ordonnances
J'ai des infos, mais il faut que je comprenne où ; à qui s'adresser, se faire référencer)
On peut s'appuyer sur le service sanitaire en action sociale (étudiants en santé doivent mener des actions de sport-santé), sur l'ARS. Là aussi des financements sont possibles par mécénat et Fondation du sport français
- -intégrer une **politique de transition écologique**
Ça a commencé pour cette AG, avec des prises en charge de repas pour les clubs qui covoiturent
Le comité directeur va se pencher là-dessus et étudier très sérieusement les financements possibles grâce au PST (projet sportif territorial).

e) Questions diverses

f) Divers

- Rappel Candidature de club pour organiser AG 2027

- Rappel championnats du monde à Gradignan du 15 au 20 septembre
- Communication de Bernard Baudouin sur la proposition de Francis Connesson d'offrir des formations en remerciement des dons qu'il a reçus après l'incendie de sa maison cet été
- remise des chèques d'aide au défraiement pour les clubs présents, à jour sur le plan administratif avec la Ligue

g) 16h15 Clôture

Annexe 1 : Rapport moral



Il faut savourer cette belle saison !

Les sujets de satisfaction sont nombreux

► Année riche en effectifs

La progression continue, 2286 licenciés* au 16/06/2026 (2083 licenciés fin de saison précédente), soit 9.1% en plus (après les + 7.9% de l'an passé).

La Ligue de Billard Nouvelle Aquitaine est devenue la **première ligue de France** en chiffres.

Le nombre de clubs augmente lui aussi passant de 68 à 74.

L'âge moyen est à peu près stable même s'il continue de baisser un tout petit peu.

Il y a de nouveau, plus de nouveaux joueurs que l'an passé.

Il y a plus de féminines que l'an passé.

Le nombre de jeunes est reparti à la hausse.

► Année riche en événements de niveau national :

- Des tournois masters en Américain, en carambole, Blackball
- Des tournois nationaux en Américain, en carambole, Blackball, snooker
- Des finales de France en Américain, carambole,
- La coupe de France en blackball

► **Année riche en podiums, finalistes et titres, surtout aux billards à poches**

Nous verrons cela avec les rapports sportifs

► **Année riche en termes financiers :**

Malgré un maintien à un niveau élevé des dépenses de formation, malgré une augmentation de la ligne des défraiements individuels de 20% (passant de 15000€ à 18000€), malgré une augmentation du soutien aux équipes représentant la ligue, (3300€ Critérium régional et 1100€ Inter ligues cadets), malgré l'achat de maillots pour la ligue pour les 5 années à venir, nous dégageons un compte de résultats positif et stable, qui laisse dans les caisses les mêmes réserves que l'an passé.

Cela est le résultat de l'augmentation du nombre de licenciées, mais aussi le résultat du maintien de subventions élevées grâce au montage de nombreux dossiers.

Cela est aussi le résultat d'économies (moindre déplacement du Président)

► **Année riche dans l'atteinte de nos objectifs**

- Par l'augmentation du nombre de licenciés
- Par l'organisation : de plus de journées de formation pour les pratiquants, les encadrants, de plus de types de formations, notamment en faisant appel aux stages Expert de la FFB.
- Par le développement du billard : création d'un district snooker dans le Nord Aquitaine
- Par l'amplification « d'Elan dames », « d'Elan'dicap » pour l'ouverture à de nouveaux publics
- Par une augmentation du nombre d'écoles de billard au-delà du chiffre de l'an passé ; 33% au moins en fin de mandature. Nous y sommes déjà, avec 26 clubs labellisés !
- Par une politique de soutien à l'arbitrage avec la création « d'Elan arbitrage »
- Par une présence sur le terrain (de nouveaux clubs visités)

- Par l'aide à la structuration, au développement des clubs. Pour cela nous avons reconduit le Challenge des clubs, et l'appel à projet de la ligue (au moment où la FFB supprimait le sien) qui contractualise les relations club/Ligue, et avons consacré 6300€ sur ces 2 actions
- Par l'amélioration de la communication, notamment directe avec tous les licenciés et les clubs : communication Brévo, amélioration continue du site, utilisation d'Helloasso pour la tombola, retour d'une page Facebook de la ligue
- Par l'importance accordée à toutes les pratiques de billard : billard élite, billard loisir, billard santé, billard social.

Il faut encore continuer tout cela

Je tiens à remercier toute l'équipe, efficace et enthousiaste du Comité Directeur,

Marc MONGELARD

Président de la Ligue de billard de Nouvelle Aquitaine

Annexe 2 :



Bilan de la saison 2025/2026

1- Rapport sur les effectifs et les territoires

La progression continue, 2286 licenciés* au 16/06/2026 (2083 licenciés fin de saison précédente), soit 9.1% en plus (après les + 7.9% de l'an passé).

La Ligue de Billard Nouvelle Aquitaine est devenue la **première ligue de France** en chiffres.

* attention, les statistiques relevées sur le site FFB ne sont pas toutes à la même date

LICENCES GLOBALES

LICENCES

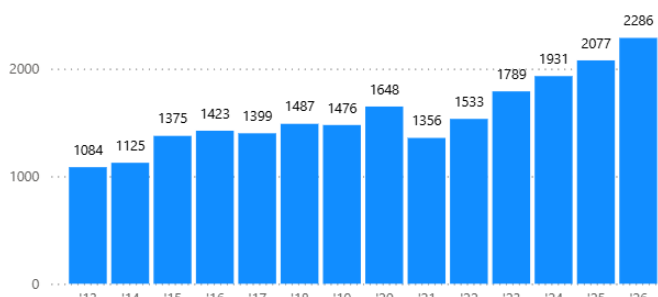
LIGUES	2024	2025	2026	2026 VS 2025	
				Delta	Delta %
Auvergne-Rhône-Alpes	1574	1686	1661	-25	-1,5%
Bourgogne-Franche-Comté	603	663	762	99	14,9%
Bretagne	1576	1653	1846	193	11,7%
Centre-Val de Loire	1832	1916	1882	-34	-1,8%
Corse	49	49	74	25	51,0%
Grand-Est	1726	1760	1727	-33	-1,9%
Guadeloupe	32	29	22	-7	-24,1%
Martinique	0	0	0	0	0,0%
Hauts-de-France	2147	2148	2235	87	4,1%
Île-de-France	1892	1963	2022	59	3,0%
Méditerranée	915	899	904	5	0,6%
Normandie	786	827	832	5	0,6%
Nouvelle-Aquitaine	1931	2077	2286	209	10,1%
Occitanie	1256	1331	1431	100	7,5%
Pays de la Loire	2065	2224	2279	55	2,5%
Réunion	119	144	168	24	16,7%
TOTAL	18503	19369	20131	762	3,9%

Merci à tous les clubs qui licencient tout le monde et jusqu'au bout de la saison (dernière licence le 16 juin à Cognac !)

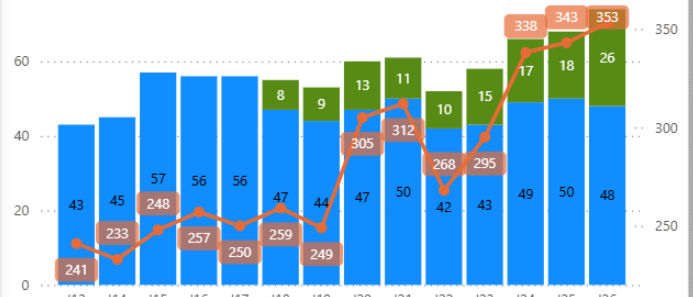
Historique Nouvelle-Aquitaine



Licences

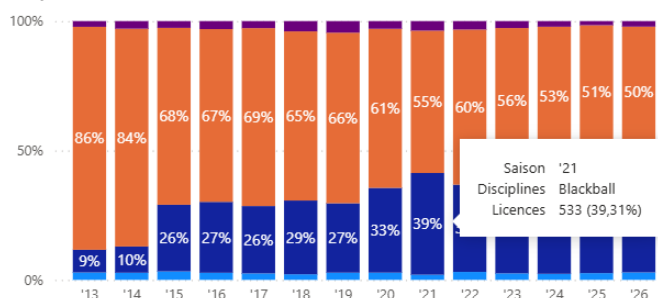


Clubs non labélisés Clubs labélisés Tables

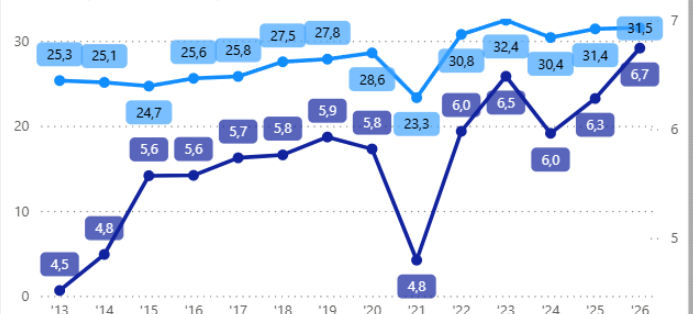


Licences par Saison et Disciplines

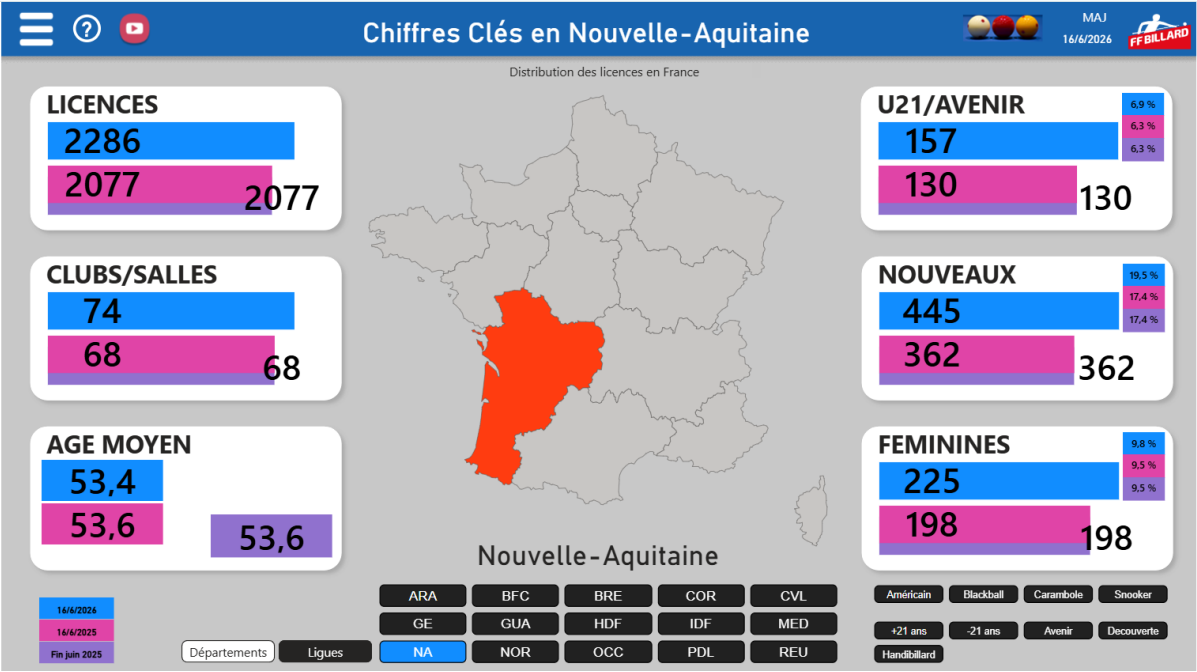
Disciplines Américain Blackball Carambole Snooker



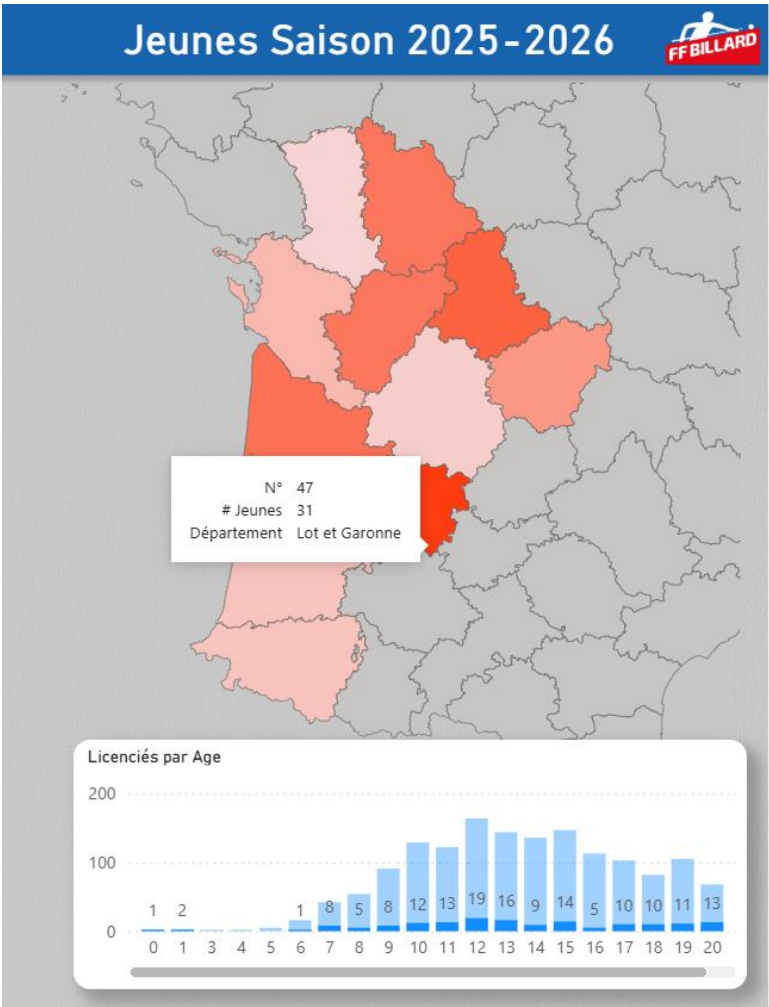
Licenciés par club Licenciés par table



Le nombre de clubs augmente lui aussi passant de 68 à 74 cette saison.
L'âge moyen est à peu près stable même s'il continue de baisser un tout petit peu.
Il y a de nouveau, plus de nouveaux joueurs que l'an passé.
Il y a plus de féminines que l'an passé.
Le nombre de jeunes est reparti à la hausse.

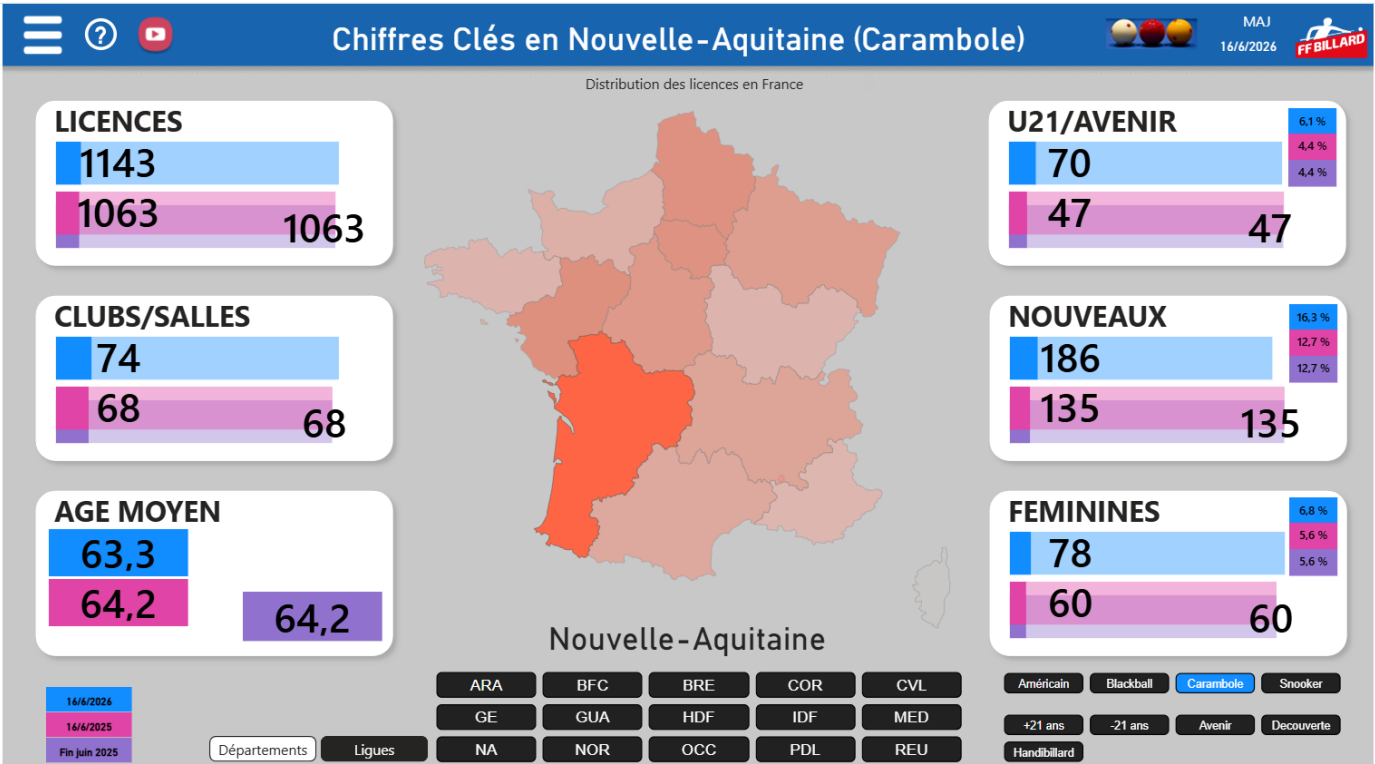


Le Lot-et-Garonne reste un modèle pour le nombre de jeunes avec 20% des jeunes licenciés de la ligue !

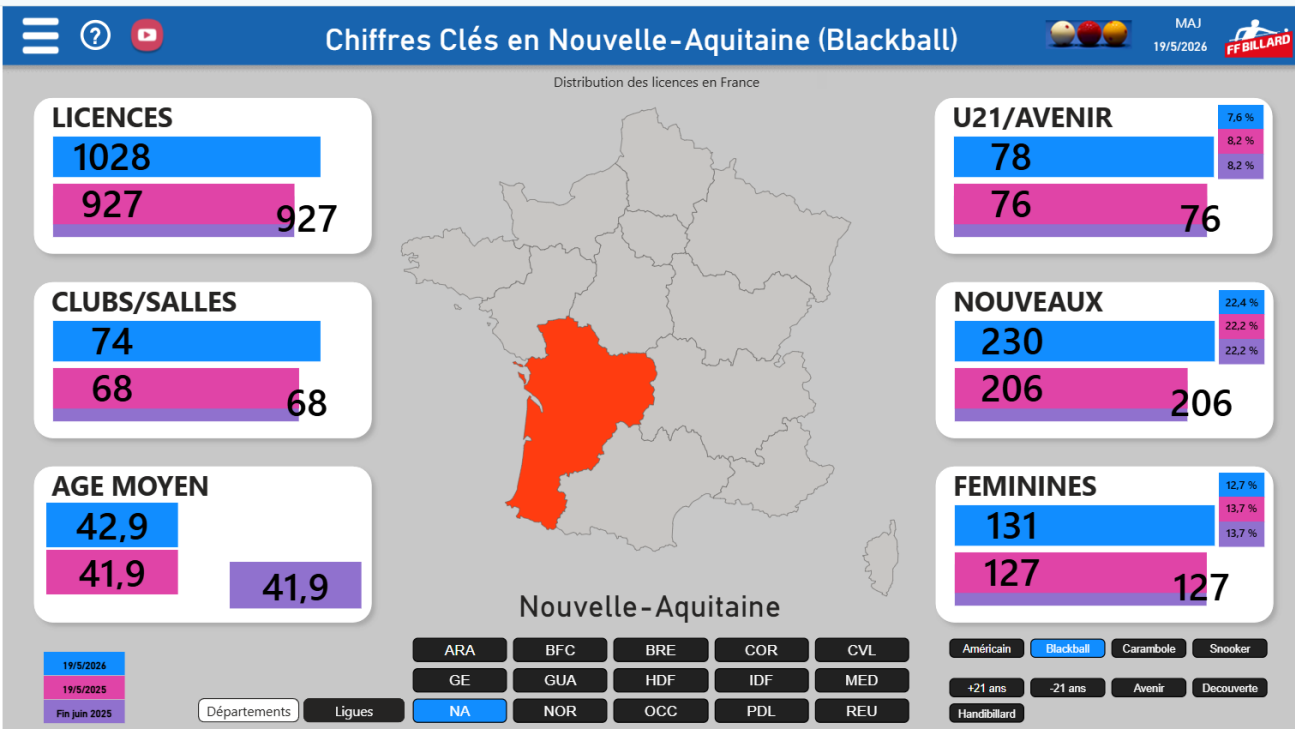


Toutes les disciplines sont en progression !

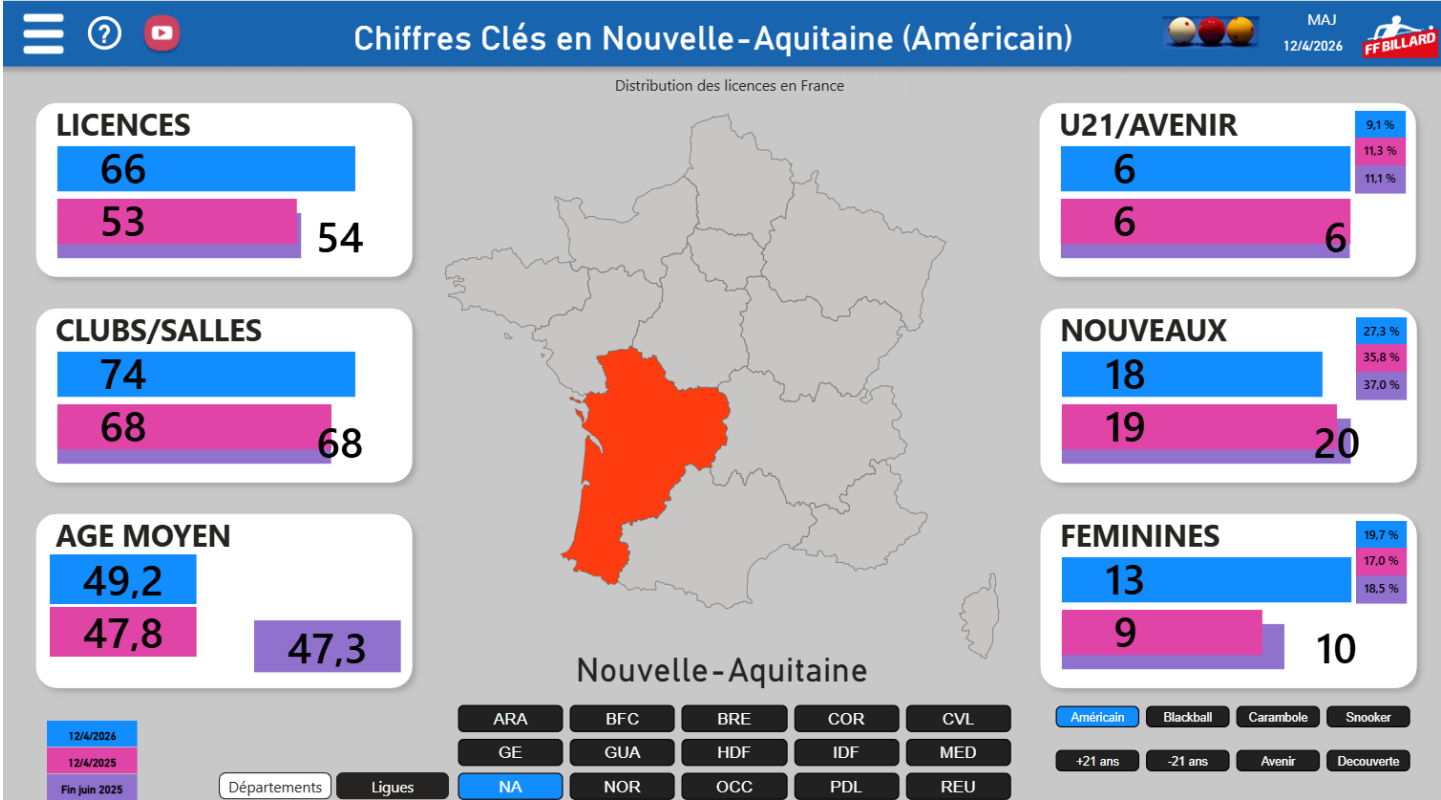
La carambole est toujours la discipline la plus pratiquée et progresse de 7.5% (3.2%. l'an passé)



Nouvelle belle progression du blackball, avec 10.9% de licenciés en plus



En Américain une nouvelle forte progression de 24.5%



Le tableau suivant montre les statistiques par département

Statistiques licences

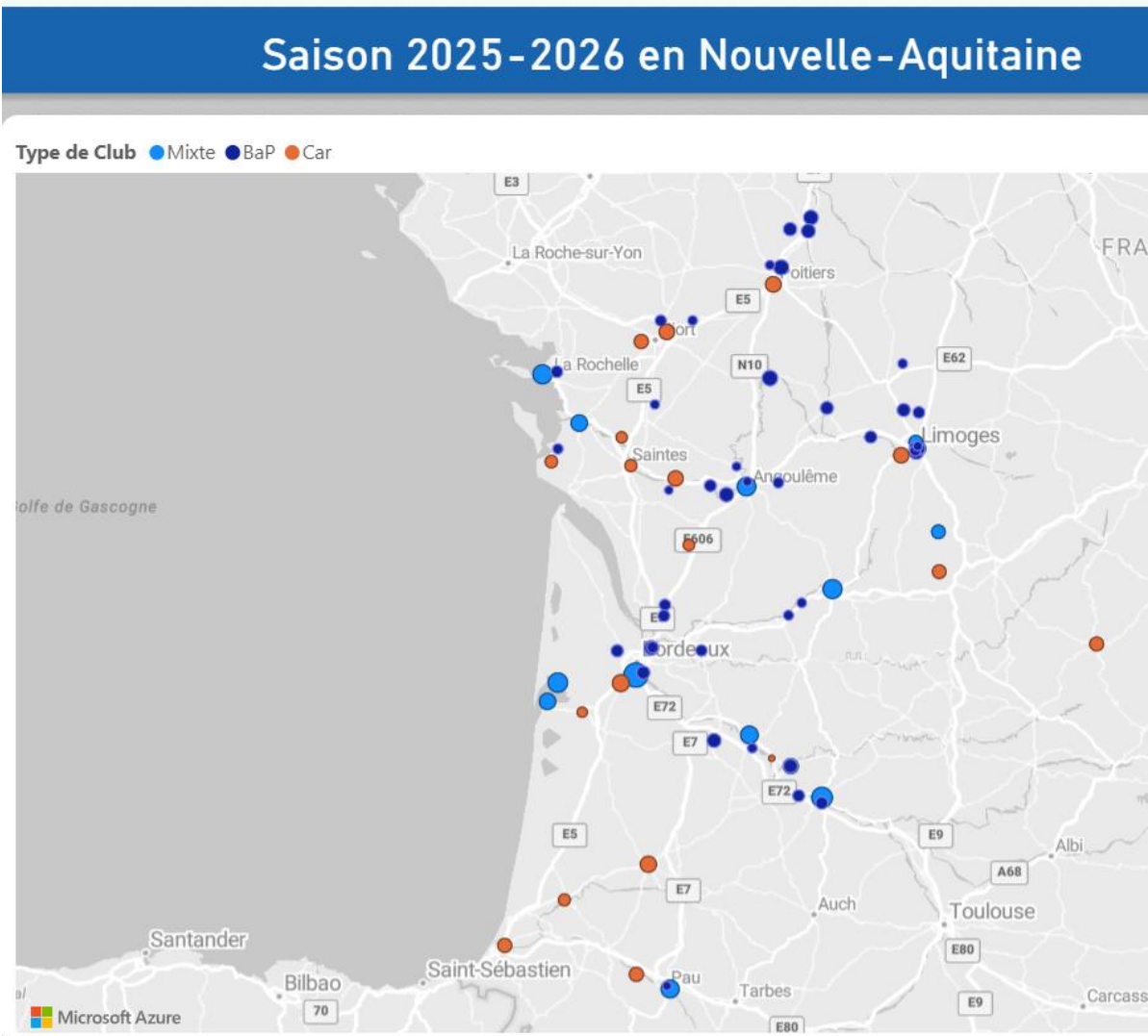
Saison 2026 Période Toutes Régions Nouveau découpage

	Adhésions		Licences de - 21 ans					Licences de + 21 ans					Total licences		Sexe		Mode de jeu					Pass scolaire
	Club	Salle	Club	Avenir*	Handi	Flash	Salle	Total	Club	Découverte**	Handi	Flash	Salle	Total	H	F	Carambole	Blackball	Snooker	Américain		
CDB Charente	10	0	5	15	0	0	0	20	186	33	0	0	0	219	239	210	29	114	125	0	0	0
CDB Charente Maritime	7	1	5	2	0	0	1	8	164	35	0	0	17	216	224	211	13	153	71	0	0	0
CDB Corrèze	3	0	8	6	0	0	0	14	60	15	0	0	0	75	89	83	6	79	10	0	0	8
CDB Dordogne	3	0	3	1	0	0	0	4	79	13	3	0	0	95	99	91	8	46	26	27	0	0
CDB Gironde	13	0	10	11	0	0	0	21	419	102	1	0	0	522	543	496	47	291	176	13	63	0
CDB Landes	2	0	4	2	0	0	0	6	56	6	0	0	0	62	68	63	5	68	0	0	0	0
CDB Lot et Garonne	7	1	20	10	7	0	1	38	195	36	0	0	20	251	289	247	42	89	197	1	2	0
CDB Pyrénées Atlantiques	4	0	6	0	0	0	0	6	108	21	6	0	0	135	141	130	11	113	27	0	1	0
CDB Deux Sèvres	4	0	1	2	0	0	0	3	82	12	0	0	0	94	97	92	5	75	14	8	0	0
CDB Vienne	7	0	11	9	0	0	0	20	158	54	0	0	0	212	232	203	29	45	187	0	0	19
CDB Haute Vienne	11	1	10	14	0	0	0	24	187	46	0	0	8	241	265	235	30	70	195	0	0	0
Total Nouvelle Aquitaine	71	3	83	72	7	0	2	164	1694	373	10	0	45	2122	2286	2061	225	1143	1028	49	66	27

Tous les départements progressent surtout les deux départements de la Vienne

Le Lot et Garonne et les Landes voient leurs effectifs baisser

Les clubs et leurs spécificités (spécification FFB)



Des progressions remarquables

+10%	Cestas (+14%) BC Angoulême (+16%), Chauray (+12.5%), BC Montois (+12%), BC Rochefortais (+12,5%)
+20%	: Arcachon (+26%), Civray (+22%), Périgueux (+26%), BC Magné (+23%), BC Pictave (+27%), BC Aixoï (36.5%), Les Cagouillards (+29.5%)
+45%	8 Pool Family (+54%) ; Aillas (+51%), Cognac (+64%), BC Trembladais (+61%), Nantiat (+47%), BC Marmandais (+51%), BC Saintais (+72%), ECPLubersac +81% ; ECBC +55%
+100%	Poitiers Billard Club (+147%), Le Dorat 8 Pool (+300%), BC Sérignacais (+350%)

A noter que le nouveau club « La Pagaille » de Limoges clôt sa première saison avec 39 licenciés !

Des clubs en forte baisse

8 POOL DE SAINT VIC	29	20	 -31,0%
ACADEMIE DACQUOISE DE BILLARD	32	18	 -43,8%
BILLARD CLUB CAVIGNAC	32	15	 -53,1%
BILLARD CLUB DE LA VALLEE DU LOT	60	41	 -31,7%
CONFOLENS BILLARD CLUB	32	24	 -25,0%
HANGAR 8	27	18	 -33,3%
LE TURBO BILLARD CLUB	13	7	 -46,2%
SAINTONGE BILLARD CLUB	23	14	 -39,1%

Une constante :

Les clubs qui ont le plus de licenciés sont des clubs associant plusieurs disciplines

Remarques :

Au moment où certains clubs réfléchissent à s'ouvrir à une autre discipline, ces éléments statistiques peuvent contribuer à leur réflexion.

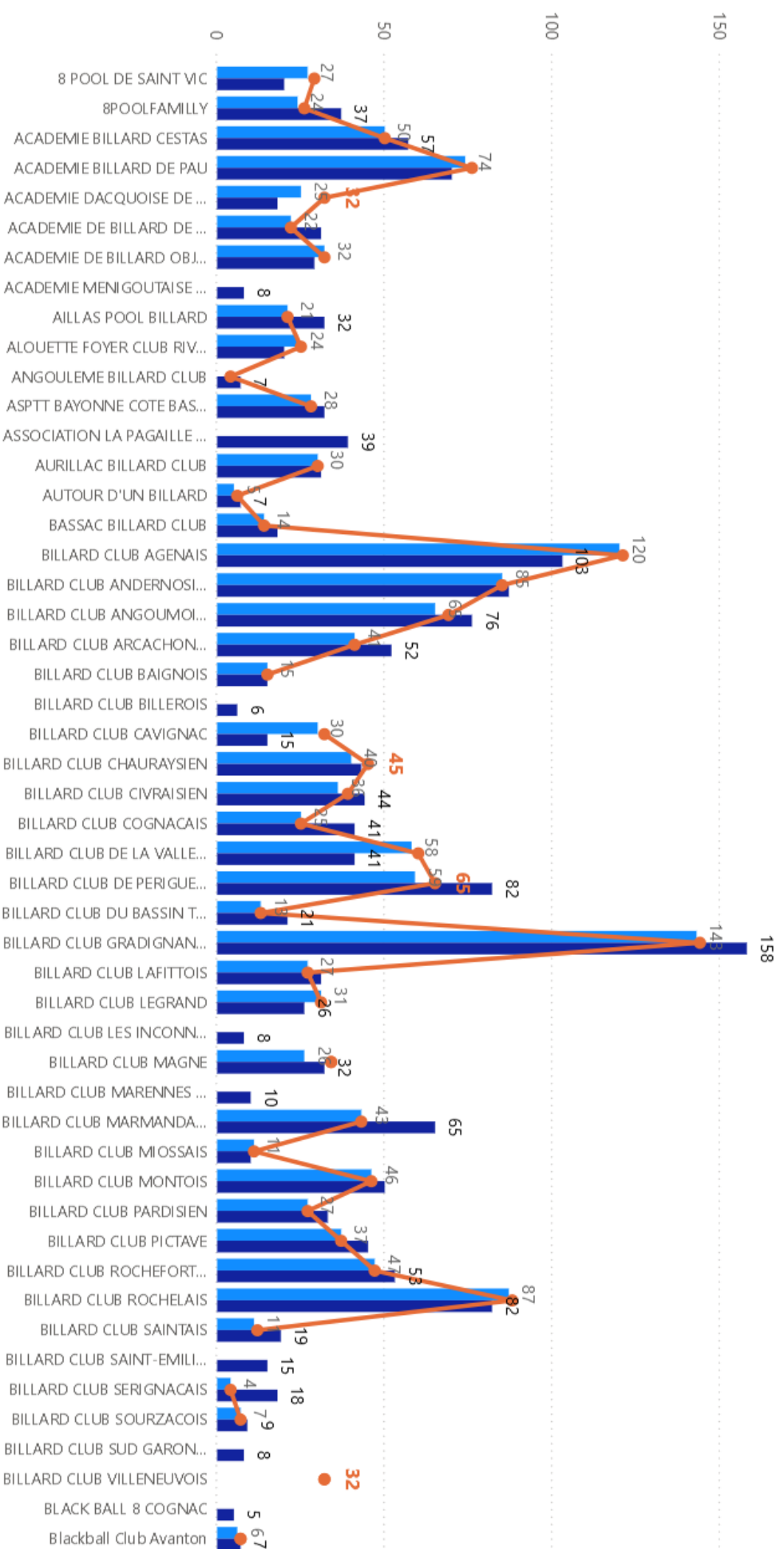
S'ouvrir à une autre discipline ne signifie pas obligatoirement s'ouvrir au billard à poches. Ce peut être un « club de blackball » qui s'ouvre au snooker, à l'Américain ou à la carambole

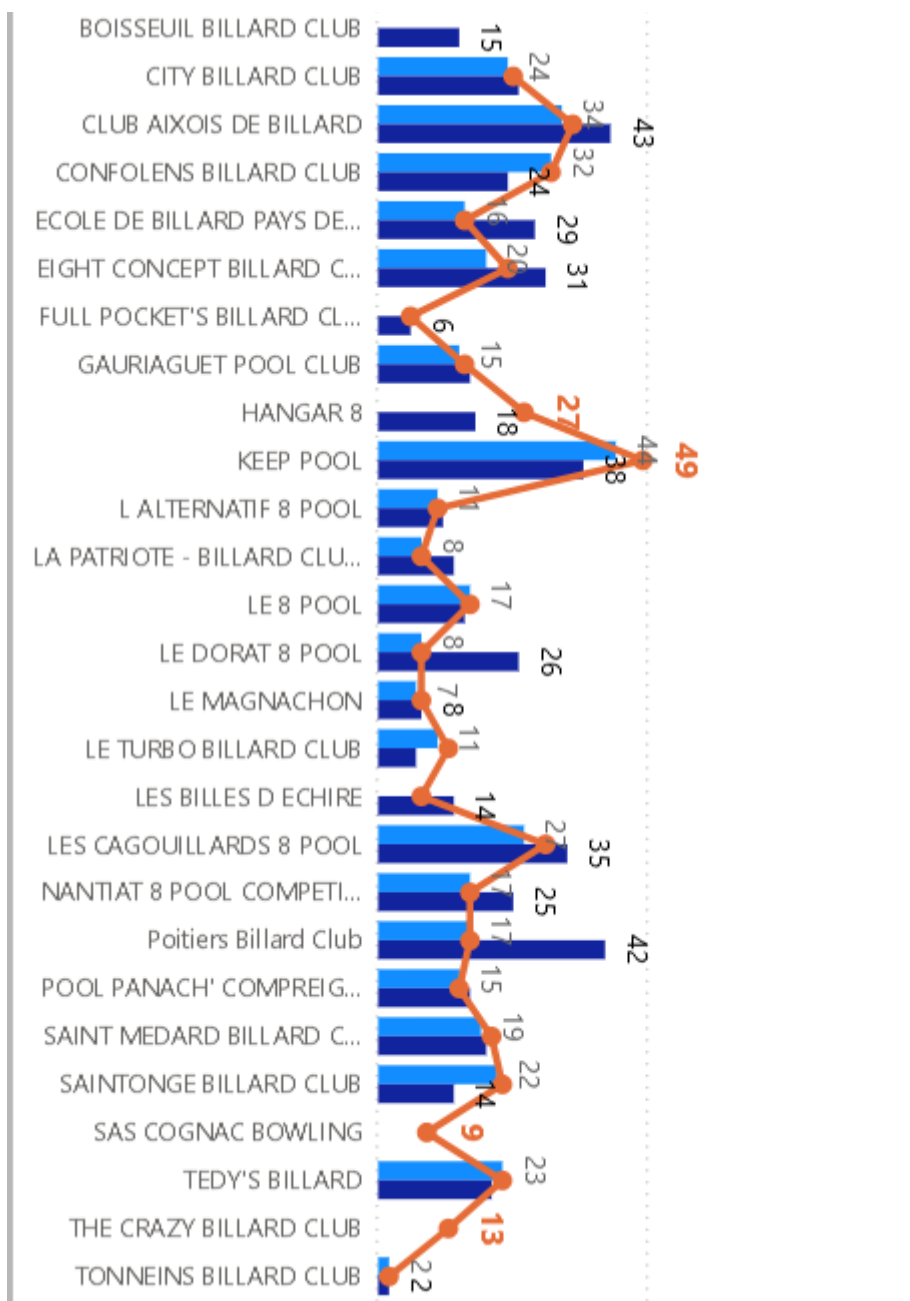
Saison 2025-2026 en Nouvelle-Aquitaine



Progression Licences

● Saison précédente à date ● Saison en cours à date ● Fin de saison précédente





2- Rapport administratif

Beaucoup de procédures, d'outils, comme les fichiers récapitulatifs des défraiements, des fiches récapitulatives des actions ETR, les fiches de dispositions financières de l'ETR, les fiches d'intervention arbitres, les fiches AAP et Challenge des clubs ...ont été créés pour faciliter le travail des bénévoles que nous sommes tous.

Ces outils qui permettent une grande transparence des sommes allouées, des actions menées nous cherchons à les améliorer, à les simplifier en permanence car malheureusement ils ne sont pas assez souvent utilisés ou sont mal utilisés.

Même s'il y a eu une grande amélioration grâce à la prise de conscience de nombreux dirigeants (et grâce à une communication fréquente de la ligue) certaines demandes restent sans effet :

-par exemple mettre le N° de club dans tout échange avec les responsables de la ligue, surtout avec la trésorière

- par exemple mettre à jour la liste des dirigeants sur E2i, notamment le référent parabillard

- par exemple mettre à jour la liste des certificats d'honorabilité sur E2i

Selon les clubs, il faut écrire au président, au secrétaire, au trésorier, au référent, ce qui nous oblige à multiplier les contacts pour chaque club, afin d'éviter que l'information n'arrive pas.

Il serait bien qu'il y ait un référent prioritaire du club.

3- Rapport de trésorerie

Balance Générale

du 01/09/2025 au 31/08/2026

Compte	Libellé compte	Débit	Crédit
10210000	Valeur du patrimoine intégré		49 220.83
10220000	Fonds statutaires	16 465.00	
11000000	Report à nouveau positif		40 292.80
13120000	Subvention région pour équipement		20 571.97
13920000	SUBV. Région Equipement inscrite au résultat	16 223.97	
21840000	Mobilier (immo.)	101 436.80	
28184000	amor. mobilier		65 530.73
37000000	Stock de livres		920.30
401	Total des 401 Fournisseurs		20 994.80
410PRA	PRATALI DEBORAH		42.00
411	Total des 411 Clients	12 271.15	
47100000	Compte d'attente		890.00
48770000	Produits constatés d'avance		1 200.00
51200000	CREDIT MUTUEL	916.54	
51200001	CREDIT MUTUEL LIVRET	55 507.32	
58000000	Virement interne		500.00
60500000	Achats matériels et fournitures pour activit	182.65	
60630000	Fournitures d'entretien, petit équipement	600.00	
60640000	Fournitures administratives	250.22	
60681000	Achats coupes	2 149.93	
60701000	Achats polos ligue	3 115.00	
61310000	Location logiciel MACOMPTA.FR	298.80	
61600000	Assurances, Primes versées	404.16	
62200000	Honoraires et intermédiaires	270.00	
62200300	FORMATION CFA BAP	1 110.00	
62200400	FORMATION CFA CAR	1 170.00	
62200500	Formation technique Club	1 200.00	
62200600	Entraînement individuel jeune talent	1 172.50	
62200700	Formation/détection jeunes talents Ligue	1 000.00	
62200750	Coordination ETR	900.00	
62200800	Formation technique féminine Ligue	912.50	
62200900	Entraînement individuel talent adulte	140.00	

Compte	Libellé compte	Débit	Crédit
62201200	Stage CFA BAP	450.00	
62201700	Passation arbitrage	120.00	
62201711	Arbitrage	2 575.00	
62201900	formation CFA Bayonne	600.00	
62280000	Honoraires formateur MR GIRASSIMOPOULOS	670.00	
62281000	Coordination ETR MR GERASSIMOPOULOS	1 800.00	
62300000	Publications, publicité	91.00	
62350000	Prime club organisation des tournois	1 750.00	
62350200	Prime Challenge des Clubs de la Ligue	2 800.00	
62350300	Primes compétitions individuelles et équipes	4 280.00	
62360000	Aide à projet	3 500.00	
62500000	Déplacements,missions et réceptions	2 129.98	
62510000	Frais de déplacement	2 146.17	
62511000	Transport de billards	5 865.60	
62511200	Gardiennage billards	2 940.00	
62512000	Frais déplacement arbitre	2 828.19	
62520000	Frais déplacement joueurs	20 941.39	
62520100	Frais de déplacement formateurs	3 392.83	
62530000	Frais repas stage de formation Espoirs NA	1 001.50	
62540000	Frais de repas stage cadets	1 260.94	
62550000	Déplacement Président	1 109.72	
62560000	Frais repas stage SNOOKER féminines	82.00	
62565000	Frais repas jeunes joueurs finale de league	320.00	
62570000	Frais de réception, invitation client		53.15
62600000	Frais postaux	67.59	
62700000	Services bancaires et assimilés	56.40	
62800000	Divers	65.00	
62810000	Prime versée club organisation tournoi	500.00	
62820000	Engagement équipes Black Ball	3 960.00	
62850000	BON ACHAT LOTERIE LBNA	350.00	
64130000	Primes individuelles et équipes	200.00	
64150000	Prime "BOULE EN OR"	350.00	
65100000	Site internet	284.40	
65101000	Inscription équipes	2 635.00	
68112000	Dotations aux amortissements corporels	5 456.65	

Compte	Libellé compte	Débit	Crédit
70600000	Recettes manifestations		30.00
70642000	Elandicap	1 092.00	
70643000	Elan dames	926.00	
70801000	Location de billards		10 470.00
70820000	Produit recettes manifestations	15.00	
70880000	Loterie HELLO ASSO		928.00
74000000	Subventions reçues		3 000.00
74030000	Subvention Région Nouvelle Aquitaine		13 500.00
74100000	Subvention Agence Nationale du Sport		8 000.00
74110000	Subvention Fédération pour ETR		3 000.00
75412000	Abandons de frais par les bénévoles		812.70
75420000	Mécénats		500.00
75600000	Cotisations Clubs Adhérents FFB		42 849.00
75601000	Inscription équipes et individuels		10 505.00
75602000	Stage de formation CFA		1 260.00
75810000	Autres produits de gestion		280.00
76000000	Intérêts placements		957.62
Total		296 308.90	296 308.90
Charges		91 401.97	
Produits			94 059.32
Résultat		2 657.35	

4- Rapport américain

CHAMPIONNAT DE LIGUE

La saison régionale de qualification au billard US, qui a débuté en septembre 2025, s'est achevée en avril 2026 avec les finales de ligue, organisées sur deux week-ends au City Billard Club de Bègles, dans les locaux du City-Game. Dix-huit tournois de district ont été proposés aux joueurs de la ligue Nouvelle Aquitaine, dont dix en Gironde et huit en Lot-et-Garonne. Soixante-six compétiteurs et compétitrices ont participé à ces éliminatoires, marquant une nette progression par rapport à la saison 2024-2025. À l'issue de ces tournois de district, seize compétiteurs se sont qualifiés pour les finales de ligue, avec cinq places disponibles pour les demi-finales de France Sud.

Les champions et championnes des ligues de billard de Nouvelle-Aquitaine pour la saison 2025/2026 sont les suivants : Rose Deu Va pour le jeu de la 14,1 Rose Deu Va pour le jeu de la 8, Julien Silighini pour le jeu de la 10 (du BC Gradignan), Arthur Crespín pour le jeu de la 9

FINALE DE FRANCE N1

À l'issue des finales de France N1 de billard US Rose Deu et Nuno Pinto, se classent respectivement à la 17ème et à la 23ème place.

FINALE DE FRANCE MASTERS

Pascal Enfroy du City Game vice-champion de France 14/1
Paul Vilches du City Game vice-champion de France à la 10

Pascal Enfroy troisième à la 8

CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININES

Jeu de la 14.1 1er- Marion Jude 3eme - ex aequo Rachelle Enfroy et Rose Deu Va

Jeu de la 10 1er Marion Jude 2em Rachelle Enfroy 3em Rose Deu Va

Jeu de la 8 1er Marion Jude 2em Rachelle Enfroy 3em ex Rose Deu Va

Jeu de la 9 1er Rose Deu Va 2em Marion Jude 3em Rachelle Enfroy

CATEGORIE U17

Champion de France à la 8 et à la 9 Arthur Cresp du City Billard Club

Rachelle Enfroy vice-championne de France jeu de la 8 et de la 9 du City Billard Club

CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES

Médaille de bronze pour l'équipe de France féminine, composée de Rose VA DEU, Marion JUDE, Rachelle ENFROY

CHAMPIONNAT D'EUROPE U17

Rachelle ENFROY Championne d'Europe au jeu de la 8.

Vice-championne à la 10

3ème place au jeu de la 9

CHAMPIONNATS DU MONDE U19 FEMININES

5ème place mondiale pour Rachelle Enfroy

5- Rapport blackball

- 4 districts identiques à la saison dernière : Charente Limousin (responsable Emilie Akil), Nord Aquitaine (responsable Dylan Pambrun), Gironde (Aurélie Fauché), Agenais (responsable Armand Loïc)
- Augmentation constante du nombre de licenciés et d'équipes dans les districts Nord, Charente- Limousin et Agenais et stagnation en Gironde
- Finales et coupe de la Ligue organisées en district Charente Limousin avec beaucoup de suspens, et un très bon niveau général.
- Augmentation constante du nombre de licenciés blackball (1028 contre 927 à N-1), 2e Ligue en nombre de licenciés blackball derrière Bretagne (1063).
- Stagnation du nombre de compétiteur dans les tournois individuels (ex 610 en mixte sur les 4 districts contre 611 à N-1)
- Augmentation du nombre d'équipes engagées dans les 3 catégories existante et dans les 4 districts (125 contre 108 à N-1)

- Ouverture au para billard sur le district Agenais (3 districts sur 4 cette saison)
- Principaux résultats :

FINALE DE LIGUE			
CATEGORIE	JOUEUR / EQUIPE	CLUB	PLACE
Féminine	ROBERT Johanna	Saint Médard Billard Club Le Liverpool	Vainqueur
Para Billard	PASQUET Francis	8 Pool Family	Vainqueur
Vétéran	PELLERAY Benoit	Billard Club Civraisien	Vainqueur
Mixte	COMPAIN William	Poitiers Billard Club	Vainqueur
Jeune U23	HAVARD Enzo	8 Pool Family	1er U23
Jeune U18	COSTA Kyllian	Billard Club Marmandais	1er U18 et Vainquer du tournoi jeunes
Jeune U15	SAVARY BRONDY Eliot	Eight Concept Billard Club Naintré	1er U15
EQUIPE DR1	MARMANDE 1 DR1	Billard Club Marmandais	Vainqueur
EQUIPE DR2	LIMOGES 3 BCL DR2	Billard Club Legrand	Vainqueur
EQUIPE DR3	POITIERS 7 DR3	Poitiers Billard Club	Vainqueur
FINALE CHAMPIONNAT DE FRANCE			
CATEGORIE	JOUEUR / EQUIPE	CLUB	PLACE
Féminine	BRUNET Sabrilla	Billard Club Agenais	Vainqueur
Féminine	HENRIKSEN Collette	Billard Club Agenais	3e
Para Billard Cat Malvoyants	Guillet Clément	Eight Concept Billard Club Naintré	2e

6- Rapport Carambole

Résultats sportifs :

CHAMPIONS de LIGUE				
Mode de Jeu	Catégorie	NOM	Prénom	Club
CADRE	N1	DANG	Jean-Luc	GRADIGNAN
	N2	RICHIERO	Rodolphe	LIMOGES
	N3	RECCHIA	Bruno	ROCHEFORT
	R1	MALHERBE	BERTRAND	ANGOULEME
LIBRE	N1	DANG	Jean-Luc	GRADIGNAN
	N2	RICHIERO	Rodolphe	LIMOGES
	N3	SALLES	JEROME	ANDERNOS
	R1	BEULQUE SCHAUB	RENAUD	COGNAC
	R2	GRELLEPOIS	ROLAND	LA ROCHELLE
	R3	TESTU	ADAM	AGEN
	R4	HERSAND	JEAN FRANCOIS	ROCHEFORT
BANDE	N1	DUBERNET	Léo	ANDERNOS
	N2	MONTINTIN	José	LIMOGES
	N3	DELAVEAU	Alban	LA ROCHELLE

	R1	DURAND	Philippe	CESTAS
	R2	DESSARD	Pierrick	CHAURAY
3 BANDES	N1	PICHENAUD	ERIC	AIXE s/ VIENNE
	N2	LOPEZ	JOSE	GRADIGNAN
	N3	SUEUR	ALAIN	ANGOULEME
	R1	GUES	Thierry	CESTAC
	R2	DUSSIN	Florian	MARMANDE
5 QUILLES	N1	PALOMBA	Sergio	ANDERNOS
DAMES	-			
CADETS	OR			
Equipes	JDS F2	LA ROCHELLE		ANDERNOS
Equipes	JDS F3	CESTAS		
Equipes	JDS F4	AGEN 1		MONT de MARSAN
Equipes	3 Bdes F4	ANGOULEME	BAIGNE	GRADIGNAN
Equipes	3 Bdes F5	AIXE S/ VIENNE		AGEN 3

Résultats Nationaux :

- **DANG jean Luc (Gradignan), Champion de France BANDE N2 ; José MONTINTIN (ABLimoges) vice-Champion**
- **Mélanie HALLIER (Andernos) est vice-championne de France 3 bandes**
- **Adam TESTU (Agen) est troisième aux championnats de France U17 3 bandes**
- **Bruno RECCHIA (Rochefort) termine troisième au cadre 42/2 N3**
- **Rodolphe RICHIRO (ABLimoges) termine troisième au cadre 47/2 N2**
- **l'équipe 3 BANDES Top Ligue d'Andernos termine troisième de la saison**
- **l'équipe de 3 bandes fédérale 5 d'Aixe sur Vienne est vice-championne de France**
- **l'équipe de Nouvelle Aquitaine cadets remporte l'inter ligues à Ronchin**

- Critérium Régional :

Cette année 2 équipes ont pu être présentées pour le Critérium régionale anciennement coupe des provinces, puisque la compétition se déroulait en nouvelle Aquitaine au Billard club Agenais. Elles terminent 11 et 12ème sur 12 équipes

Equipe 1 :

- Libre R1 : BEULQUE SCHAUB Renaud
- Libre R2 : GRELLEPOIS Roland
- Bande R1 : GINIBRE Marc
- 3 bandes R1 : GUES Thierry

Equipe 2 :

- Libre R1 : CARMENT Sébastien
- Libre R2 : MALHERBE Bertrand
- Bande R1 : VIGREUX Christian
- 3 bandes R1 : GOLSE Eric

Résultats internationaux :

L'équipe 3 BANDES Top Ligue d'Andernos est championne d'Europe

7- Rapport Snooker

Bilan Sportif - Saison 2025-2026 Responsable sportif : Sylvie COUDERC

1. Développement- Recrutement et Formation Durant cette saison, un travail important de **terrain** a été réalisé pour dynamiser la pratique du snooker au sein de la Ligue :

- Recrutement de **nouveaux joueurs**
- Création d'un nouveau **district -Nord Nouvelle Aquitaine** et **nomination d'un gestionnaire** de ce district **Clément GUIET**
- **Un nouveau Club, L'Académie Ménagoutaise dans le département des Deux Sèvres** pour accueillir les compétitions régionales
- Création d'une **troisième division** dans le district périgourdin
- Arbitrage renforcé avec **2 Arbitres fédéraux** et parmi eux **un Arbitre International, Jean Louis SOMBRE**
- **Formation à destination des joueuses licenciées** dans notre ligue : **Stage fédéral « Experte »** animé par **Ophélie LAVAL, sportive de haut niveau**, au Billard Club Périgourdin (24)
- Mise en place d'un **encadrement temporel-timing des matchs-** pour **fluidifier** l'organisation des tournois, et les rendre **attractifs**.

2. Organisation sportive

- **20 tournois** de Championnat Régional ont été organisés dont **18** dans le district périgourdin au **Billard Club Périgourdin (24)** et **2** dans le district Nord Nouvelle Aquitaine à **l'Académie Ménagoutaise (79)**
- **2 finales de ligue** Division 1 et Division 2
- **Une coupe de la ligue** qualificative pour la coupe de France
- **3 tournois de Zone-Zone Snooker Tour-** réunissant les joueurs des ligues de : **Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Auvergne-Rhone Alpes, et Méditerranée**

3. Participation et représentativité

- **57 joueurs** ont participé toutes divisions confondues et districts, représentant **12 clubs différents**, soit une **progression de l'ordre de 48%** par rapport à la saison précédente.
- Parmi ces joueurs, **6 féminines**, soit un pourcentage **stable** par rapport à la saison précédente.

4. Résultats de Ligue Voici les champions et championnes de Ligue pour cette saison (résultats détaillés sur cuescore.com)

- **Laurent MONTOT du BCP (24) – Champion de Ligue, toutes divisions confondues**
- **Aurélien LE ROUX du Club de Poitiers (87) – Champion de Ligue, division D1**
- **François DEBOIS du Club de la Rochelle (17) Champion de Ligue, division D2**
- **Sylvie COUDERC du BCP (24) – Championne de Ligue, toutes divisions confondues**
- **Sébastien GAULY du Club de Marennes (17) -Vainqueur de la Coupe de La Ligue**

5. Résultats nationaux Des performances remarquables ont également été obtenues au niveau national :

- **Rose DEU VA – Vice -Championne de France** de Snooker, et médaille d'argent, catégorie féminine
- **Jean-Christophe MARGONTIER -Vice -Champion de France** de Snooker et médaille d'argent, catégorie sénior.
- **Sylvie COUDERC-Demi-finaliste, médaillée de bronze au Championnat de France de Snooker**, catégorie féminine

6. Accueil des compétitions nationales Le **Billard Club Périgourdin** s'est particulièrement distingué cette saison en recevant, avec succès, un tournoi national séniors et un tournoi national féminin

En conclusion, la saison 2025-2026 a été marquée par :

- Une dynamique forte de recrutement,
- Une structuration plus riche de la compétition grâce à deux districts et 4 divisions
- Une augmentation significative du nombre de joueurs,
- D'excellents résultats au niveau régional et national,
- L'accueil d'événements nationaux
- Renforcement de l'arbitrage
- Un nouveau modèle d'organisation des compétitions
- Un stage fédéral organisé

5. Résultats internationaux

- Championnats d'Europe de snooker féminin Rose Deu Va et Rachelle Enfroy, Vice-Championnes d'Europe

Bilan fait le 4 juillet 2026

8- Rapport Hey Ball

CHAMPIONNAT D'EUROPE FEMININES

Marion Jude vice-championne

9- Rapport arbitrage



RAPPORT COMMISSION D'ARBITRAGE DE LA LIGUE NOUVELLE AQUITAINE

- **Nominations d'arbitres saison 2025 2026**
 - **CARAMBOLE** **3 nominations** d'arbitres Départementaux
3 nominations d'arbitres de Ligue
8 nominations d'arbitres Fédéraux (évalués aux CDF Cadre 71-2 d'Andernos, 3 Bandes U23 de Gradignan et au Critérium Régional à Agen)
 - **BLACKBALL** **1 nomination** d'arbitre Fédéral (Validation sur le TN de Villeneuve sur Lot 31 janvier/1er février)
5 nominations d'arbitres de Ligue
- **Formations d'arbitres saison 2025 2026** (formation théorique site Fédéral)
 - **CARAMBOLE** **19 candidats** arbitres en cours de formation
 - **BLACKBALL** **4 candidats** arbitres en cours de formation
 - **SNOOKER & AMÉRICAIN** **0 candidat** arbitre en cours de formation

• Séances de sensibilisation initiation à l'arbitrage

- CARAMBOLE: de nombreuses initiations à l'arbitrage ont été organisées dans des clubs pour sensibiliser les joueurs à l'arbitrage comme à Pardies, Aixe/Vienne, Angoulême, Agen
- BLACKBALL: Initiation à la connaissance des règles et de l'arbitrage Blackball, 21 mars 2026 à Confolens (Charente) (ouvertes aux joueurs de Cha-Lim et District Nord)
Initiation à la préparation mentale des arbitres (Confolens)

• Séances de formation et d'évaluation à l'arbitrage

- CARAMBOLE :pas de session réalisée cette saison, une est prévue à Mont de Marsan avant la fin de l'année, elle réunira les candidats de Mont de Marsan et ceux de Pardies

• Nouveauté

- L'action ÉLAN ARBITRAGE, qui a largement participé à la relance de l'arbitrage officiel dans les clubs, avec des arbitres en tenue, grâce à un soutien financier important, n'a pas été mise en œuvre dans tous les clubs qui auraient pu en bénéficier lors des compétitions ciblées dans la note.

• SITUATION DE NOTRE CORPS ARBITRAL DE LIGUE

- CONSTAT FAIT SUR UNE BASE DE 74 CLUBS POUR 2313 LICENCIÉS
 - 40 CLUBS N'ONT AUCUN ARBITRE ET PÈSENT 699 LICENCIÉS
 - 34 CLUBS ONT AU MOINS 1 ARBITRE ET PÈSENT 1614 LICENCIÉS
- PARMI LES 40 CLUBS QUI N'ONT PAS UN SEUL ARBITRE IL Y EN A
 - 11 QUI ONT ENTRE 21 ET 49 LICENCIÉS
 - 15 QUI ONT ENTRE 10 ET 20 LICENCIÉS
- ACTION re-PROPOSÉE « UN CLUB UN ARBITRE » (toutes disciplines confondues), en utilisant toutes les ressources d'Élan arbitrage
 - Pour la saison 2026-27, les 11 clubs (21 à 49 licenciés) sont invités à faire former au moins 1 arbitre
 - Pour les 2 saisons à venir, les 15 clubs (10 à 20 licenciés) sont invités à faire former au moins 1 arbitre

Outil Capture d'écran

• QUELQUE DONNÉES MARQUANTES (103 ARBITRES RÉPARTIS SUR 34 CLUBS)

- AMÉRICAIN
 - 1 ARBITRE POUR 66 LICENCIÉS 1,5 %
- BLACKBALL
 - 23 ARBITRES POUR 1047 LICENCIÉS 2,2 %
- CARAMBOLE
 - 76 ARBITRES POUR 1151 LICENCIÉS 6,5 %
- SNOOKER
 - 3 ARBITRES POUR 49 LICENCIÉS 6,1 %

Outil Capture d'écran

10- Rapport de la Commission de Discipline

La Commission de Discipline, présidée par David ZELAZNY, est composée des membres suivants :

- Eric PICHENAUD
- Judicaël BETIN
- Benoît JACQUINOT
- Jehan GREGOIRE

Au cours de la saison, la commission a été amenée à examiner six dossiers :

- 2 dossiers en Carambole ;
- 4 dossiers en Blackball.

Portant notamment sur des faits de détournement de fonds, de non-respect de la tenue réglementaire (polo non rentré dans le pantalon), de comportement antisportif et de violence.

L'ensemble des décisions rendues par la commission n'a fait l'objet d'aucun appel. Je souhaite rappeler à l'ensemble des directeurs de jeu, quelle que soit la discipline, l'importance de rédiger des feuilles de match et des rapports précis, complets et factuels. La qualité de ces éléments est essentielle au bon déroulement de nos travaux. Sur certains dossiers, la commission n'a pas été en mesure de statuer dans les meilleures conditions, faute d'informations suffisamment détaillées.

Je tiens également à souligner l'investissement des membres de la Commission de Discipline. Chacun consacre du temps, sur son temps personnel, à l'étude des dossiers afin de rendre des décisions aussi justes, impartiales et équitables que possible.

Enfin, il est important de rappeler que la commission n'est pas une autorité d'enquête et ne dispose d'aucun pouvoir d'investigation ou de recueil d'aveux. Nos décisions reposent exclusivement sur les éléments qui nous sont transmis, en particulier les rapports des directeurs de jeu et les témoignages lorsqu'ils existent. La qualité et la précision de ces documents sont donc déterminantes pour permettre à la commission d'exercer sa mission dans les meilleures conditions.

11- rapport Formation /ETR

Reprenant la convention 2021/2024 les actions menées se déclinent comme ceci

Coordination/animation ETR (prestation coordonnateur)
Accompagnement des clubs (prestations agent de développement)
Formations (prestations formateurs)
Formations sportives (prestations entraîneurs)
Sensibilisation/valorisation des clubs

Et plus en détail, le type de formations...

Formation
Formation technique des pratiquants (prestation entraîneur)
Formation technique club
Entraînement individuel jeune talent
Formation/détection jeunes talents Ligue
Formation technique féminines Ligue
Entraînement individuel talent adulte
Autre (à préciser)
Formation technique des encadrants (prestation formateur)
Stage CFA BAP
Stage CFA Carambole
Formation continue CFA BAP
Formation continue Carambole
Formation DFI BAP
Formation DFI Carambole
Suivi et formation continue entraîneur probatoire
Passation arbitrage
Autre (à préciser)
Suivi et accompagnement des clubs
Diagnostic club
Post diagnostic club
Création de club
Aide au projet associatif/au projet de club
Création et suivi école de Billard labellisée
Suivi club prioritaire
Visite club
Valorisation club (Challenge des clubs)
Formation des dirigeants
Participation à une action de promotion

Voici la liste des actions menées cette saison 2025/2026

Label écoles de billard :

La Nouvelle Aquitaine bat son record et obtient **26 clubs labellisés**, et termine **1^{ère} ex aequo** avec les régions Centre-Val-de-Loire et Pays de la Loire

Formation et initiations :

Carambole

Formation CFA CARAMBOLE : 29 & 30 novembre 2025 à Bayonne (64) N.G

Formation CFA CARAMBOLE : 24 & 25 janvier à Chauray (79) avec N.G

Formation CARAMBOLE Jeunes talents, 7 Décembre 2025 à Angoulême (16) N.G

Formation CARAMBOLE Féminines 3 mai à Gradignan (33) N.G

Billards à poches

Formation CFA BAP → 29 & 30 novembre à Sainte Eulalie (33) (A.C.)

Formation CFA BAP : 3 & 4 janvier 2026, à Agen (47) A.C.

Formation Jeunes Blackball : 24 janvier 2026, à Confolens (16) A.C

Formation Féminines Blackball : 25 janvier 2026, à Confolens (16) A.C.

Formation Jeunes talents Blackball de la Ligue le 2 mai 2026 à Confolens (16) (O.Laval)

Formation Snooker Féminines : le 3 mai 2026 à Périgueux (24) (O.Laval)

[Les formations Féminines et Jeunes Blackball prévues dans l'Agenais n'ont pas pu avoir lieu pour cause de catastrophe naturelle, il n'y avait plus de dates disponibles plus tard dans la saison pour le formateur.]

Ce à quoi il faut rajouter tout le travail de coordination, mailing, échanges tel, et la préparation de la saison prochaine.

12- rapport développement

Le développement qui est le fait de progresser, de s'accroître, de prendre de l'importance peut se mesurer en lisant les rapports précédents

Il est le résultat de l'ensemble des transformations structurelles mises en place :

- **une politique d'accompagnement des clubs sur le terrain** de manière à être à l'écoute des clubs et essayer de répondre à leurs problèmes, par exemple rapprochement de clubs, recherche de salle, soutien face aux collectivités (courriers, coups de fil ...)
- **une politique financière augmentée** : paiement de formations plus nombreuses, augmentation des défraiements, la mise en œuvre du « Challenge des clubs » de la ligue et la rénovation de l'appel à projets, achats des matériels nécessaires (ex : augmentation du parc de billards de la ligue pour faire face à l'augmentation du nombre de licenciés blackball), prise en charge des frais de restauration des « jeunes » en formation ou lors des finales de ligue
- **une politique de formation augmentée** : plus de journées de formation, ouverture de la formation technique aux jeunes talents et aux féminines blackball, stages « expert »
- **une politique de soutien à l'arbitrage, aux féminines, aux jeunes, au para billard avec les différents « Elans »**

13- rapport communication

Comme déjà dit la communication est pour moi un grand chantier.
Et celui-ci a progressé encore cette saison

-améliorer la communication directe ligue/licenciés	C'est fait avec l'utilisation de Brevo pour le mailing de masse avec 4 échanges cette saison
-améliorer la communication Ligue/clubs	C'est fait par la fréquence des échanges de mails informatifs et génériques, et les contacts téléphoniques nombreux
-améliorer l'appropriation des outils Ligue/clubs par les clubs	C'est fait par la création d'un nouveau site avec toutes les ressources mises en ligne ; et une réactivité plus grande pour la mise à jour
-améliorer la communication ligue/ partenaires économiques	De nombreux contacts non aboutis
-aider les clubs dans leurs efforts de communication	C'est fait par la mise en ligne de nombreuses ressources sur le nouveau site
-mettre en place des référents sur le site auxquels s'adresser	A mettre en place
-Création d'une page Facebook	C'est fait

Si la communication est globalement en place, les outils de communication sont toujours perfectibles. Par exemple le site va être doté d'un moteur de recherche.

Même si nous restons à votre disposition il faut aussi que les clubs, les joueurs prennent l'habitude d'exploiter toutes les ressources en ligne ou communiquées par mail avant de poser des questions pour lesquelles les réponses ont été fournies (par exemple sur la procédure de défraiement ou le lieu de l'AG) ...

14- Budget prévisionnel 2026/2027

DEPENSES

RECETTES

Achat matériel et fournitures	200,00 €	LICENCES	47 000,00 €
Fournitures entretien	600,00 €	ENGAGEMENTS	11 000,00 €
Engagements équipes, carambole et Black Ball	6 595,00 €	Recettes location billards	10 500,00 €
Fournitures administratives	250,00 €	Subvention reçue	3 500,00 €
Achats coupes	2 300,00 €	Subvention Région NA	13 500,00 €
Achats polos Ligue	0,00 €	Subvention ANS	6 000,00 €
Location logiciel gestion	300,00 €	Subvention ETR	3 000,00 €
Assurances primes versées	420,00 €	Abandon frais bénévoles	900,00 €
Formaion CFA BAP	2 400,00 €	Mécénats	500,00 €
Formation CFA CAR	2 400,00 €	Stage formation CFA	1 260,00 €
Formation technique Club	1 200,00 €	Autre produits gestion	300,00 €
Entraînement individuel jeune talent	1 200,00 €	Intérêts de placement	1 000,00 €
Formation/détection jeune talents	2 000,00 €	Organisation loterie	1 500,00 €
Coordination ETR	900,00 €		
Formation technique féminine Ligue	920,00 €		
Entraînement individuel talent adulte	1 200,00 €		
Stage CFA BAP	450,00 €		
Passation arbitrage	120,00 €		
Elan'dicap	1 200,00 €		
Elan dames	1 800,00 €		
Arbitrage	3 000,00 €		
Honoraires formateurs	1 430,00 €		
Coordination ETR	1 800,00 €		
Publicité, publication	85,00 €		

Primes club organisation tournois	2 250,00 €		
Prime challenge des clubs	3 800,00 €		
Primes compétitions individuelles équipes	4 200,00 €		
Aide à projet	3 500,00 €		
Déplacement, missions, réceptions	4 300,00 €		
Transport de billards	6 000,00 €		
Gardiennage billards	5 040,00 €		
Frais déplacement arbitres/joueurs/formateurs	28 300,00 €		
Frais repas stage cadets/formation espoirs/féminines	2 580,00 €		
Déplacement Président	1 120,00 €		
Frais postaux	70,00 €		
Services bancaires	60,00 €		
Divers	70,00 €		
Bon achat loterie	600,00 €		
Site internet	300,00 €		
amortissements	5 456,00 €		
TOTAL	100 416,00 €	TOTAL	100 416,00

Annexe 3 bilan et compte de résultats clôturés

BILAN

ACTIF				
	Exercice clos le 31/08/2026 (12 mois)		Exercice clos le 31/08/2025 (12 mois)	
	Brut	Amort. - Prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	101 437	70 977	30 459	38 788
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Total actif immobilisé (II)	101 437	70 977	30 459	38 788
Stocks et en cours	-920		-920	-920
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	788		788	960
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	10		10	
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placements				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	58 576		58 576	57 878
Total actif circulant (III)	58 453		58 453	57 918
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III+ IV + V + VI)	159 890	70 977	88 912	96 706

PASSIF		
	Exercice clos le 31/08/2026 (12 mois)	Exercice clos le 31/08/2025 (12 mois)
	Net	Net
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	32 756	32 756
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	40 293	27 230
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 667	13 063
Situation nette (sous total)		
Fonds propres consommables		
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		4 560
Provisions réglementées		
Total fonds propres (I)	71 381	77 609
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total fonds reportés et dédiés (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total provisions (III)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 891	18 197
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	640	900
Produits constatés d'avance		
Total dette (IV)	17 531	19 097
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	88 912	96 706

COMPTE DE RÉSULTAT

	Exercice clos le 31/08/2026 (12 mois)	Exercice clos le 31/08/2025 (12 mois)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	54 819	50 202
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		20
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	-903	
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	29 848	30 430
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 067	460
Mécénats	500	300
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	11 303	11 809
Produits d'exploitation (I)	96 634	93 221
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3 115	99
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	82 506	73 285
Aides financières		240
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 903	11 339
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2 734	2 374
Charges d'exploitation (II)	99 259	87 337
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 625	5 884
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	958	1 123
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Produits financiers (III)	958	1 123
CHARGES FINANCIÈRES		

	Exercice clos le 31/08/2026 (12 mois)	Exercice clos le 31/08/2025 (12 mois)
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de charge		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Charges financières (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	958	1 123
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-1 667	7 006
Total produits exceptionnels (V)		6 487
Total charges exceptionnelles (VI)		430
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		6 057
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	97 592	100 831
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	99 259	87 767
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 667	13 063

DÉTAIL DES COMPTES

BILAN ASSOCIATION				
	Exercice clos le 31/08/2026 (12 mois)	Exercice clos le 31/08/2025 (12 mois)	Variation	
			En valeur	En %
Actif				
Actif immobilisé				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	30 459.32	38 787.52	-8 328.20	-21.47
21840000 Mobilier (immo.)	101 436.80	98 861.60	2 575.20	2.60
28184000 amor. mobilier	-70 977.48	-60 074.08	-10 903.40	18.15
Total I	30 459.32	38 787.52	-8 328.20	-21.47
Actif circulant				
Stocks et en cours	-920.30	-920.30		
37000000 Stock de livres	-920.30	-920.30		NS
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	787.50	960.00	-172.50	-17.97
41000000 Adhérents	140.00	255.00	-115.00	-45.10
41100000 Clients	647.50	705.00	-57.50	-8.16
Autres	9.90		9.90	
47100000 Compte d'attente	9.90		9.90	NS
Disponibilités	58 576.01	57 878.42	697.59	1.21
51200000 CREDIT MUTUEL	7 068.69	1 428.72	5 639.97	394.76
51200001 CREDIT MUTUEL LIVRET	51 507.32	56 449.70	-4 942.38	-8.76
Total II	58 453.11	57 918.12	534.99	0.92
Total Général (I + II + III + IV + V)	88 912.43	96 705.64	-7 793.21	-8.06

BILAN ASSOCIATION				
	Exercice clos le 31/08/2026 (12 mois)	Exercice clos le 31/08/2025 (12 mois)	Variation	
			En valeur	En %
Passif				
Fonds propres				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	32 755.83	32 755.83		
10210000 Valeur du patrimoine intégré	49 220.83	49 220.83		NS
10220000 Fonds statutaires	-16 465.00	-16 465.00		NS
Report à nouveau	40 292.80	27 229.66	13 063.14	47.97
11000000 Report à nouveau positif	40 292.80	27 229.66	13 063.14	47.97
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 667.33	13 063.14	-14 730.47	-112.76
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissements		4 560.00	-4 560.00	-100.00
13120000 Subvention région pour équipement	20 571.97	20 571.97		NS
13920000 SUBV. Région Equipement inscrite au résultat	-20 571.97	-16 011.97	-4 560.00	28.48
Total I	71 381.30	77 608.63	-6 227.33	-8.02
Dettes				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 891.13	18 197.01	-1 305.88	-7.18
40100000 Fournisseurs	16 891.13	17 747.01	-855.88	-4.82
40810000 Fournisseurs factures non parvenues		450.00	-450.00	-100.00
Autres dettes	640.00	900.00	-260.00	-28.89
41100000 Clients	640.00	510.00	130.00	25.49
47100000 Compte d'attente		390.00	-390.00	-100.00
Total IV	17 531.13	19 097.01	-1 565.88	-8.20
Total général (I + II + III + IV + V)	88 912.43	96 705.64	-7 793.21	-8.06

COMPTE RÉSULTAT ASSOCIATION				
	Exercice clos le 31/08/2026 (12 mois)	Exercice clos le 31/08/2025 (12 mois)	Variation	
			En valeur	En %
Produits d'exploitation				
Cotisations	54 819.00	50 202.00	4 617.00	9.20
75600000 Cotisations Clubs Adhérents FFB	42 849.00	38 662.00	4 187.00	10.83
75601000 Inscription équipes et individuels	10 710.00	8 900.00	1 810.00	20.34
75602000 Stage de formation CFA	1 260.00	2 640.00	-1 380.00	-52.27
Ventes de biens et services				
Ventes de biens		20.00	-20.00	-100.00
70700000 Vente de livres		20.00	-20.00	-100.00
Ventes de prestations de service	-903.00		-903.00	
70600000 Recettes manifestations	1 115.00		1 115.00	NS
70642000 Elandicap	-1 092.00		-1 092.00	NS
70643000 Elan dames	-926.00		-926.00	NS
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	29 848.00	30 430.00	-582.00	-1.91
74030000 Subvention Région Nouvelle Aquitaine	13 500.00	15 230.00	-1 730.00	-11.36
74100000 Subvention Agence Nationale du Sport	6 000.00	8 500.00	-2 500.00	-29.41
74110000 Subvention Fédération pour ETR	6 000.00	6 700.00	-700.00	-10.45
74700000 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	4 348.00		4 348.00	NS
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	1 067.10	460.11	606.99	131.92
75412000 Abandons de frais par les bénévoles	1 067.10	460.11	606.99	131.92
Mécénats	500.00	300.00	200.00	66.67
75420000 Mécénats	500.00	300.00	200.00	66.67
Autres produits	11 303.10	11 808.85	-505.75	-4.28
70801000 Location de billards	10 470.00	9 390.00	1 080.00	11.50
70820000 Produit recettes manifestations	-15.00	1 455.00	-1 470.00	-101.03
70851000 Frais de déplacement refacturés	-359.90	83.85	-443.75	-529.22
70880000 Loterie HELLO ASSO	928.00		928.00	NS
75810000 Autres produits de gestion	280.00	880.00	-600.00	-68.18
Total I	96 634.20	93 220.96	3 413.24	3.66
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	3 115.00	99.00	3 016.00	
60701000 Achats polos ligue	3 115.00	99.00	3 016.00	NS
Autres achats et charges externes	82 506.35	73 285.21	9 221.14	12.58
60220000 Fournitures consommables stockables		-1 032.00	1 032.00	-100.00
60500000 Achats matériels et fournitures pour activité	182.65	3 096.13	-2 913.48	-94.10
60630000 Fournitures d'entretien, petit équipement		132.30	-132.30	-100.00
60640000 Fournitures administratives	271.69	153.53	118.16	76.96
60681000 Achats coupes	2 149.93	2 469.19	-319.26	-12.93
61110000 Sous traitance transport et stockage		579.60	-579.60	-100.00
61120000 Prestation informatique		179.88	-179.88	-100.00
61300000 Locations		812.00	-812.00	-100.00
61310000 Location logiciel MACOMPTA.FR	298.80	298.80		NS
61350000 Location de biens (matériel de bureau, voiture)		-23.69	23.69	-100.00
61400000 Locations (Charges locatives et copropriété)		1 023.77	-1 023.77	-100.00
61500000 Entretien et réparations		-1 008.00	1 008.00	-100.00
61600000 Assurances, Primes versées	404.16	422.19	-18.03	-4.27

COMPTE RÉSULTAT ASSOCIATION				
	Exercice clos le 31/08/2026 (12 mois)	Exercice clos le 31/08/2025 (12 mois)	Variation	
			En valeur	En %
62200000 Honoraires et intermédiaires	270.00	50.00	220.00	440.00
62200300 FORMATION CFA BAP	1 110.00		1 110.00	NS
62200400 FORMATION CFA CAR	1 170.00		1 170.00	NS
62200500 Formation technique Club	1 200.00		1 200.00	NS
62200600 Entraînement individuel jeune talent	1 172.50		1 172.50	NS
62200700 Formation/détection jeunes talents Ligue	1 000.00		1 000.00	NS
62200750 Coordination ETR	900.00		900.00	NS
62200800 Formation technique féminine Ligue	912.50		912.50	NS
62200900 Entraînement individuel talent adulte	140.00		140.00	NS
62201200 Stage CFA BAP	450.00		450.00	NS
62201700 Passation arbitrage	120.00		120.00	NS
62201711 Arbitrage	2 575.00		2 575.00	NS
62201900 formation CFA Bayonne	600.00		600.00	NS
62202000 Formateur Monsieur CAMILLERI Eric		300.00	-300.00	-100.00
62210000 Honoraires diagnostick clubs		240.00	-240.00	-100.00
62220000 Honoraires journée formation du 24 mai		800.00	-800.00	-100.00
62280000 Honoraires formateur MR GIRASSIMOPOULOS	670.00	6 850.00	-6 180.00	-90.22
62280100 Honoraires formateur Monsieur Clément GOUDIN		3 240.00	-3 240.00	-100.00
62281000 Coordination ETR MR GERASSIMOPOULOS	1 800.00		1 800.00	NS
62300000 Publications, publicité	91.00		91.00	NS
62310000 Publicité autocollants LOGO CREDIT MUTUEL		46.20	-46.20	-100.00
62350000 Prime club organisation des tournois	2 250.00	1 675.00	575.00	34.33
62350100 Prime participation CGO		2 300.00	-2 300.00	-100.00
62350200 Prime Challenge des Clubs de la Ligue	2 800.00	3 330.00	-530.00	-15.92
62350300 Primes compétitions individuelles et équipes	4 480.00	4 225.00	255.00	6.04
62360000 Aide à projet	3 500.00	2 720.00	780.00	28.68
62500000 Déplacements,missions et réceptions	2 709.61	7 593.09	-4 883.48	-64.31
62510000 Frais de déplacement	2 837.92	5 314.62	-2 476.70	-46.60
62511000 Transport de billards	5 865.60	3 948.00	1 917.60	48.57
62511200 Gardiennage billards	2 940.00		2 940.00	NS
62512000 Frais déplacement arbitre	3 082.59		3 082.59	NS
62513000 Frais déplacement équité clubs	273.40		273.40	NS
62520000 Frais déplacement joueurs	21 607.78	19 508.07	2 099.71	10.76
62520100 Frais de déplacement formateurs	3 392.83		3 392.83	NS
62530000 Frais repas stage de formation Espoirs NA	1 001.50	405.00	596.50	147.28
62540000 Frais de repas stage cadets	1 260.94		1 260.94	NS
62550000 Déplacement Président	1 635.16		1 635.16	NS
62560000 Frais repas stage SNOOKER féminines	82.00		82.00	NS
62565000 Frais repas jeunes joueurs finale de league	320.00		320.00	NS
62570000 Frais de réception, invitation client		352.53	-352.53	-100.00
62600000 Frais postaux	67.59	135.32	-67.73	-50.05
62700000 Services bancaires et assimilés	76.20	88.68	-12.48	-14.07
62800000 Divers	125.00	255.00	-130.00	-50.98
62820000 Engagement équipes Black Ball	3 960.00	2 805.00	1 155.00	41.18
62830000 Prime boule en OR	350.00		350.00	NS
62840000 Prime exceptionnelle	50.00		50.00	NS
62850000 BON ACHAT LOTERIE LBNA	350.00		350.00	NS
Aides financières		240.00	-240.00	-100.00
65715000 Marainage		240.00	-240.00	-100.00

COMPTE RÉSULTAT ASSOCIATION				
	Exercice clos le 31/08/2026 (12 mois)	Exercice clos le 31/08/2025 (12 mois)	Variation	
			En valeur	En %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 903.40	11 339.08	-435.68	-3.84
68112000 Dotations aux amortissements corporels	10 903.40	11 339.08	-435.68	-3.84
Autres charges	2 734.40	2 374.13	360.27	15.17
65100000 Site internet	284.40	694.13	-409.73	-59.03
65101000 Inscription équipes	2 450.00	1 630.00	820.00	50.31
65860000 Cotisations Fédérations et autres		50.00	-50.00	-100.00
Total II	99 259.15	87 337.42	11 921.73	13.65
Résultat d'exploitation (I - II)	-2 624.95	5 883.54	-8 508.49	-144.62
Produits financiers				
Produits financiers de participations	957.62	1 122.60	-164.98	-14.70
76000000 Intérêts placements	957.62	1 122.60	-164.98	-14.70
Total III	957.62	1 122.60	-164.98	-14.70
Résultat financier (III - IV)	957.62	1 122.60	-164.98	-14.70
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV)	-1 667.33	7 006.14	-8 673.47	-123.80
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 487.00	-6 487.00	-100.00
77700000 Quote part subvention d'investissement		6 487.00	-6 487.00	-100.00
Total V		6 487.00	-6 487.00	-100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		430.00	-430.00	-100.00
67130000 Participation organisation TN Masters Billard Club Gradignan		430.00	-430.00	-100.00
Total VI		430.00	-430.00	-100.00
Total des produits (I + III + V)	97 591.82	100 830.56	-3 238.74	-3.21
Total des charges (II + IV + VII + VIII)	99 259.15	87 767.42	11 491.73	13.09
Solde Créditeur : Excédent		13 063.14	-13 063.14	-100.00
Solde Débiteur : Déficit	1 667.33		1 667.33	

Marc MONGELARD

Président de la Ligue de billard de Nouvelle Aquitaine Le 15/09/2026